



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-dix-huitième session

Rome, 9–10 avril 2003

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DU FIDA POUR 2002

1. Le Conseil d'administration est invité à examiner les états financiers ci-joints (appendices A à H) ainsi que le rapport y relatif du Commissaire aux comptes, en vue de les soumettre au Conseil des gouverneurs pour approbation. Les états financiers ont été établis en conformité avec les normes comptables recommandées par l'International Accounting Standards Committee.
2. Conformément aux dispositions de l'article 6, section 11, de l'Accord portant création du FIDA, lesdits états financiers feront partie du Rapport annuel du Fonds pour 2002 et, comme les années précédentes, une note y sera jointe pour indiquer qu'ils ont été soumis par le Conseil d'administration au Conseil des gouverneurs, accompagnés d'une recommandation d'approbation.
3. Les états financiers font apparaître les principaux points suivants:

État des activités et des variations de l'actif net (appendice A)

- a) Le produit des intérêts et commissions de service perçus sur les prêts s'est chiffré à 42,4 millions de USD en 2002, contre 42,3 millions de USD en 2001. Le Fonds ne comptabilise pas les intérêts et commissions de service dus et non réglés depuis plus de 180 jours. En 2002, ces sommes ont représenté 2,8 millions de USD, contre 2,4 millions de USD en 2001.
- b) Le produit net des dépôts et placements s'est monté à 26,2 millions de dollars des États-Unis (USD) en 2002, contre une perte nette de 42,9 millions de USD en 2001. On trouvera une analyse du produit des placements à la note 3 de l'appendice H des états financiers.
- c) Le sous-total des charges d'exploitation (déduction faite de 2 724 000 USD (2001 - 638 000 USD)) de dépenses afférentes au Programme de transformation stratégique [précédemment appelé Programme de reconfiguration des processus] - s'est chiffré à 40,3 millions de USD au regard d'une prévision budgétaire de 42,9 millions de USD. En outre, une charge de 7,9 millions de USD (2001 - 4,3 millions de USD) au titre du déficit courant de l'assurance médicale après cessation de service a été imputée à l'exercice 2002.



- d) En 2002, le Fonds a modifié l'enregistrement comptable des dons, qui englobaient jusque-là certains coûts désormais imputés au Mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP). À sa vingt-quatrième session, en février 2001, le Conseil des gouverneurs a approuvé la création du MFDP, indépendamment du programme de travail et du budget administratif du FIDA, afin de financer les dépenses afférentes à la conception, à l'exécution et à la supervision des projets et programmes financés au moyen des prêts et dons du FIDA. À compter de 2001, ces coûts figureront parmi les charges comptabilisées sur l'état des activités et des variations de l'actif net, alors qu'ils venaient auparavant en déduction des contributions et de l'excédent cumulé à la date de leur approbation. En 2002, les coûts afférents au MFDP se sont élevés à 23,2 millions de USD, et les dépenses encourues au titre des dons ont représenté environ 16,8 millions de USD.
- e) Le FIDA participe à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) depuis 1997 (en application de la résolution 101/XX de la vingtième session du Conseil des gouverneurs). En 2002, il a été comptabilisé une charge nette (avant effets de change) de 21,6 millions de USD (contre 97,5 millions de USD en 2001), qui représente la quote-part du FIDA, telle qu'elle a été approuvée en 2002, dans le total cumulé des allègements de dettes accordés au 31 décembre 2002 (326,5 millions de USD en valeur nominale). Comme indiqué à l'appendice G, le montant des allègements de dettes consentis jusqu'à présent se chiffre à quelque 16,9 millions de USD au titre du principal, plus 7,1 millions de USD au titre des intérêts. Le reste sera établi sur la période 2003-2037.
- f) Conformément à une nouvelle norme comptable, le Fonds a modifié en 2001 le traitement comptable des prêts, dont la valeur correspond désormais au coût non amorti, c'est-à-dire après déduction éventuelle d'une provision pour dépréciation latente lorsque le prêt n'est pas intégralement remboursé conformément à l'échéancier initial. Précédemment, les prêts étaient comptabilisés sur la base de leur coût. En 2002, la provision pour dépréciation latente des prêts a enregistré une variation négative nette de 5,8 millions de USD (contre une variation positive de 2,8 millions de USD en 2001), ce qui donne un solde de 78,1 millions de USD.

État des variations de l'excédent cumulé (appendice A1)

Cet état satisfait aux prescriptions de la norme comptable internationale n° 21 qui stipule que le solde des variations de change doit être porté sur l'état des activités et des variations de l'actif net, au lieu de figurer au bilan comme dans les comptes des années passées. Cette mesure a été approuvée en 1995.

L'excédent cumulé résulte de la différence entre les produits et les charges, compte tenu du solde des variations de change et des engagements nets cumulés au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette.

Bilan (appendice B)

Les provisions constituées par le Fonds pour les arriérés de contributions des membres (FIDA et Programme spécial pour l'Afrique) se décomposent comme suit:

Milliers de USD

Billets à ordre	94 685
Sommes à recevoir	<u>92 070</u>
	186 755



Ces chiffres figurent à l'appendice B et sont ventilés par État membre dans les notes 6 et 7 de l'appendice H.

Il convient de noter qu'au 31 décembre 2002, 13 pays accusaient des arriérés de paiement de 180 jours ou plus sur leurs prêts et que ceux-ci se trouvaient donc en situation de non-comptabilisation. On trouvera des précisions sur les pays et les montants en cause dans la note 8 de l'appendice H.

Dans le cas des contributions des membres comme dans celui des prêts, le Fonds s'emploie sans relâche à éliminer tous les arriérés.

État des flux de trésorerie (appendice C)

L'appendice C a été préparé conformément à la norme comptable internationale n° 7 (révisée). Il donne le détail des mouvements de trésorerie et des opérations de placement (à l'exception des actions) figurant au bilan.

État des ressources disponibles pour engagement (appendice D)

Cet état présente tous les avoirs en monnaies librement convertibles qui peuvent être considérés comme des ressources disponibles pour engagement, conformément à la politique adoptée à la trente-quatrième session du Conseil d'administration. Il y a lieu de noter qu'en 2002 comme en 2001, le Fonds a recouru au pouvoir d'engagement anticipé, les ressources ordinaires n'étant pas suffisantes pour couvrir les engagements au titre des prêts et des dons.

État des contributions des membres et des contributions spéciales (appendice E)

Cet appendice présente globalement les contributions aux ressources initiales du Fonds, ainsi qu'aux première et deuxième reconstitutions, étant donné qu'elles ont été intégralement tirées et que tous les montants non réglés ont été divulgués (voir l'appendice H: Notes relatives aux états financiers). Il donne aussi des précisions sur les contributions aux troisième, quatrième et cinquième reconstitutions.

État récapitulatif des prêts (appendice F)

Cet état montre la position de chaque emprunteur vis-à-vis du Fonds, avec une ventilation entre les prêts libellés en USD et les prêts libellés en droits de tirage spéciaux (DTS).

État récapitulatif des engagements au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (appendice G)

Cet appendice présente une ventilation par pays des allègements de dettes consentis à ce jour et des allègements que le Fonds s'est engagé à accorder à l'avenir, avec l'autorisation du Conseil d'administration.

4. Les états financiers relatifs à l'exercice 2002 seront examinés en détail lors d'une réunion du Comité d'audit qui se tiendra le 25 mars 2003. Le président du Comité présentera officiellement à la soixante-dix-huitième session du Conseil d'administration les conclusions du Comité concernant ces états.



Recommandation

5. En conséquence, le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter la décision suivante:

“En application de l'article XII, paragraphe 6, du Règlement financier du FIDA, le Conseil d'administration a examiné les états financiers du Fonds pour 2002 ainsi que le Rapport y relatif du Commissaire aux comptes, et a décidé de les soumettre au Conseil des gouverneurs pour approbation”.



FONDS INTERNATIONAL DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

ÉTATS FINANCIERS

pour les exercices clos le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2001

- Appendice A - État des activités et des variations de l'actif net**
 - Appendice A1 - État des variations de l'excédent cumulé**
 - Appendice B - Bilan**
 - Appendice C - État des flux de trésorerie**
 - Appendice D - État des ressources disponibles pour engagement**
 - Appendice E - État des contributions des membres et des contributions spéciales**
 - Appendice F - État récapitulatif des prêts**
 - Appendice G - État récapitulatif des engagements au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés**
 - Appendice H - Notes relatives aux états financiers**
- Rapport du Commissaire aux comptes**

Dans les présents états financiers, les codes utilisés pour les devises sont ceux de la norme internationale 4217 établie par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à Genève, et le DTS. Les notes relatives aux états financiers (appendice H) font partie intégrante des états financiers.

État des activités et des variations de l'actif net
pour les exercices clos le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice A

	2002	2001 1/
Variations de l'actif net		
Augmentation de la valeur des contributions nettes	115 798	213 349
Augmentation des contributions complémentaires	12 468	3 404
	128 266	216 753
Produits		
Produit des prêts (note 8)	42 388	42 323
Produit net des dépôts et des placements – FIDA (note 3)	26 217	(42 856)
Total des produits	68 605	(533)
Charges d'exploitation		
Rémunération du personnel (salaires et prestations) (note 14)	(27 638)	(26 053)
Autres dépenses de fonctionnement et d'administration	(8 255)	(7 736)
Consultants (2001 – Consultants et institutions coopérantes) (note 11)	(2 011)	(13 750)
Conseil des gouverneurs, Conseil d'administration et autres réunions officielles	(2 401)	(1 701)
Sous-total	(40 305)	(49 240)
Mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP) (note 11)	(23 160)	(9 666)
Provision pour dépréciation latente des prêts (note 8 c))	(5 834)	2 758
Provision pour prestations médicales après cessation de service (note 14 c))	(7 900)	(4 300)
Programme de transformation stratégique (Programme de reconfiguration des processus)	(2 724)	(638)
Dons (note 10)	(16 776)	(23 000)
Total des charges imputables aux engagements au titre de l'Initiative PPTE (notes 2 et 9)	(21 596)	(97 509)
Total des charges d'exploitation	(118 295)	(181 595)
Revenu net, moins charges d'exploitation	(49 690)	(182 128)
Solde des variations de change (note 2 d))	369 102	(187 162)
Transfert à l'excédent cumulé	319 412	(369 290)
Transfert au Fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE	(14 000)	
Augmentation/(diminution) de l'actif net	433 678	(152 536)
Actif net en début d'exercice (tel que reporté initialement)	5 012 734	5 234 251
Ajustement en 2001 de l'excédent cumulé (provision pour dépréciation latente des prêts)		(74 995)
Ajustement en 2002 de l'actif net en début d'exercice (nouvelle comptabilisation des dons) (note 11)	25 137	31 151
Actif net ajusté en début d'exercice	5 037 871	5 190 407
Actif net en fin d'exercice	5 471 549	5 037 871
Rapprochement des variations de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
Décassements de prêts	267 295	299 584
Remboursements de prêts	(126 823)	(128 036)
Variation de la provision cumulée pour l'Initiative PPTE	(46 614)	(94 586)
Variation de la provision cumulée pour dépréciation latente des prêts	(5 834)	2 758
	88 024	79 720
Effet des variations de taux de change sur les prêts	245 295	(103 321)
Augmentation/(diminution) nette de l'encours des prêts	333 319	(23 601)
Augmentation/(diminution) des montants nets à recevoir des contributeurs	(44 152)	95 304
Diminution nette des billets à ordre des contributeurs	(58 952)	(74 797)
Variation des encaisses et des placements	200 184	(135 413)
Augmentation/(diminution) nette des autres sommes à recevoir et à payer	3 279	(14 029)
Variation de l'actif net	433 678	(152 536)

1/ Retraité (voir l'appendice H, note 2).

**État des variations de l'excédent cumulé
pour les exercices clos le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2001**
(en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice A1

	Excédent provenant de l'exploitation	Effet des variations de change ^{1/}	Excédent total cumulé
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2001	1 720 253	15 411	1 735 664
Revenu net moins charges d'exploitation avant effets de change	(149 462)		(149 462)
Solde des variations de change ^{1/}		(187 540)	(187 540)
Excédent cumulé au 31 décembre 2001 (tel que reporté initialement)	1 570 791	(172 129)	1 398 662
Ajustement pour retraitement des coûts du MFDP jusqu'au 31 décembre 2000	(77 245)		(77 245)
Ajustement pour retraitement des dons décaissés jusqu'au 31 décembre 2000	(288 250)		(288 250)
Ajustement pour retraitement des coûts du MFDP jusqu'au 31 décembre 2001 (note 11)	(9 666)		(9 666)
Ajustement pour retraitement des dons décaissés jusqu'au 31 décembre 2001 (note 11)	(23 000)		(23 000)
Ajustement pour mouvements de change sur les dons		378	378
Excédent cumulé au 31 décembre 2001 (retraité) (note 2)	1 172 630	(171 751)	1 000 879
Revenu net moins charges d'exploitation avant effets de change	(49 690)		(49 690)
Transfert au Fonds fiduciaire pour l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE (note 9 b))	(14 000)		(14 000)
Solde des variations de change ^{1/}		369 102	369 102
Excédent cumulé au 31 décembre 2002	1 108 940	197 351	1 306 291

1/ Voir l'appendice H, note 2 d).

Bilan
au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001
(en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice B

Actif			Passif, contributions, excédent cumulé et Réserve générale	
	2002	2001 ^{1/}	2002	2001 ^{1/}
Encaisses bancaires (note 3 b))	322 899	71 702	Passif	
Placements (notes 2 a) et 3)	1 987 654	1 884 305	Sommes à payer sur achats de valeurs	316 726
			Charges à payer	41 133
			Dons non décaissés	32 251
			Autres fonds dus	17 587
Encaisses et placements soumis à restriction (note 4)	71 583	48 343	Charges à payer au titre du MFDP	9 533
			Provision pour prestations médicales après cessation de service	22 621
				439 851
				168 593
Billets à ordre des contributeurs (note 6)	328 141	398 598	Contributions, excédent cumulé et Réserve générale	
Moins: Provision (note 5 i))	(94 685)	(106 082)	Contributions des membres du FIDA (appendice E et note 5)	3 849 866
	233 456	292 516	Moins: Provision (note 5 i))	(186 745)
Sommes à recevoir des contributeurs (note 7)	195 550	237 107		3 663 121
Moins: Provision (note 5 i))	(92 070)	(89 583)	Contributions spéciales FIDA	20 139
	103 480	147 524		20 139
Autres sommes à recevoir			Contributions complémentaires FIDA	52 368
Produits à recevoir sur prêts	15 312	12 313	Moins: Don des Pays-Bas pour l'Initiative PPTE	(11 978)
Produits à recevoir au titre du MFDP	8 130	0	Moins: Encaisses du FBS	(4 823)
Produits à recevoir sur placements (FIDA)	21 377	19 489		35 567
Produits à recevoir sur placements (Initiative PPTE)	101	55	Contributions à l'Initiative PPTE via la Banque mondiale	9 702
Sommes à recevoir sur cessions de valeurs	78 047	5 229	Moins: Don pour l'Initiative PPTE via la Banque mondiale	(9 702)
Divers	8 903	5 624		0
Autres fonds à recevoir	14 883	7 107	Contribuants PSA – phase I (appendice E et note 5)	288 868
	146 753	49 817	Moins: Provision (note 5 i))	(10)
Prêts (note 8 et appendice F)			Contribuants PSA – phase II	62 364
Prêts approuvés, moins annulations, au titre du Programme ordinaire du FIDA et du Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification (PSA) (note 8 e))			Contributions spéciales PSA	209
2002 – 6 776 073 USD				351 431
2001 – 6 231 849 USD				351 422
Prêts en vigueur	6 133 904	5 691 267		4 070 258
Moins: Solde non décaissé	(1 725 503)	(1 607 782)	Excédent cumulé total ^{2/}	1 306 291
Remboursements	(1 048 699)	(1 109 549)	(appendice A1)	1 000 879
Encours des prêts (note 8 e))	3 359 702	2 973 936		
Moins: Provision cumulée pour dépréciation latente des prêts (note 8 c))	(78 071)	(72 237)		
Moins: Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE (note 9 c))	(236 056)	(189 442)	Réserve générale (note 12)	95 000
Encours net des prêts	3 045 575	2 712 257		95 000
			Actif net	5 471 549
				5 037 871
	5 911 400	5 206 464		5 911 400
				5 206 464

1/ Recalculé (voir l'appendice H, note 2).

2/ Ce solde a été intégralement engagé au titre des prêts et des dons (voir l'appendice D).



État des flux de trésorerie ^{1/}
pour les exercices clos le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2001
(en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice C

	2002	2001 2/
Flux de trésorerie provenant des investissements dans les activités de développement		
Décaissements de prêts	(267 295)	(299 584)
Remboursements du principal de prêts	126 823	128 036
Transfert aux fonds soumis à restriction au titre de l'ASMC	(8 891)	(5 274)
Fonds soumis à restriction destinés aux paiements à d'autres institutions	(2 074)	(4 504)
Transfert aux fonds soumis à restriction de DAT au titre du GM et de la PCO	1 962	(3 842)
Transfert de fonds en faveur de l'Initiative PPTE	(14 000)	(4 000)
Flux nets de trésorerie investis dans les activités de développement	(163 475)	(189 168)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Paievements reçus des États membres		
- Billets à ordre mis en recouvrement	206 948	158 121
- Contributions à la deuxième reconstitution	0	5
- Contributions à la troisième reconstitution	0	629
- Contributions à la quatrième reconstitution	5 156	13 464
- Contributions à la cinquième reconstitution	13 949	26 150
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	226 053	198 369
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Intérêts perçus sur les placements	59 932	59 106
Dividendes perçus sur les actions	7 956	13 812
Variation des positions ouvertes	179 536	(15 439)
Montant net des cessions/(achats) d'actions	484 446	(20 251)
Plus-values de cession de valeurs mobilières	55 176	2 112
Autres produits des placements	230	769
Intérêts perçus sur les prêts	42 282	42 109
(Sorties)/entrées au titre des postes divers et autres fonds	(9 852)	5 511
Paievements au titre des dépenses administratives et des frais de placement	(43 900)	(64 303)
Décaissements au titre du MFDP	(18 407)	(9 666)
Décaissements au titre de dons	(21 793)	(23 000)
Perte/(gain) de change sur opérations	(540)	122
Flux nets de trésorerie produits/(requis) par les activités d'exploitation	735 066	(9 118)
Effets des variations de change sur les encaisses et les placements, à l'exclusion des actions	117 647	(40 673)
Augmentation/(diminution) nette des encaisses et équivalents non soumis à restriction	915 291	(40 590)
Encaisses et équivalents non soumis à restriction en début d'exercice	1 200 080	1 240 670
Encaisses et équivalents non soumis à restriction en fin d'exercice	2 115 371	1 200 080
DONT:		
Encaisses non soumises à restriction	322 899	71 702
Placements non soumis à restriction, à l'exclusion des actions	1 792 472	1 128 378
	2 115 371	1 200 080
Rapprochement du revenu net et de la trésorerie nette requise par les activités:		
Revenu net moins charges d'exploitation	(49 690)	(182 128)
Mise en concordance du revenu net et de la trésorerie nette provenant de l'exploitation:		
- augmentation/(diminution) du produit à recevoir sur les prêts et placements	(74 810)	18 685
- augmentation/(diminution) des autres sommes à recevoir	(14 631)	5 511
- augmentation/(diminution) des autres sommes à payer	268 891	(13 952)
- produit des encaisses et placements soumis à restriction	334	430
- (moins-values)/plus-values latentes sur les actions	(10 505)	21 345
- dons approuvés et non décaissés	(5 017)	0
- charge nette au titre de l'Initiative PPTE	21 596	97 509
- variation de la valeur comptable des actions	585 704	40 844
- variation de la provision pour dépréciation latente des prêts	5 834	(2 758)
- provision pour couverture médicale après cessation de service	7 900	5 274
- (perte)/gain de change sur opérations	(540)	122
Flux nets de trésorerie produits/(requis) par les activités d'exploitation	735 066	(9 118)

1/ Voir l'appendice H, note 2 g).

2/ Recalculé (voir l'appendice H, note 2).

État des ressources disponibles pour engagement ^{1/}
au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001
(en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice D

		2002	2001
Avoirs disponibles en monnaies librement convertibles	Encaisses	322 899	71 702
	Placements	1 987 654	1 884 305
	Billets à ordre - États membres	291 283	374 099
	Autres sommes à recevoir	146 652	49 818
		2 748 488	2 379 924
Moins	Charges à payer	410 533	115 227
	Réserve générale	95 000	95 000
	Prêts entrés en vigueur non décaissés	1 725 503	1 607 782
	Prêts approuvés et signés mais non encore entrés en vigueur	342 463	225 772
	Dons non décaissés	32 251	49 919
		2 100 217	1 883 473
	Tirages sur billets à ordre non réglés (notes 2 c) et 6)	101 400	110 252
	2 707 150	2 203 952	
Ressources disponibles pour engagement	41 338	175 972	
Moins	Prêts non encore signés	299 706	314 811
	Dons non encore signés	19 412	14 852
Ressources nettes disponibles avant engagements anticipés	(277 780)	(153 691)	
Engagements anticipés reportés au 1^{er} janvier 2002	153 691		
Engagements anticipés approuvés aux sessions du Conseil d'administration au cours de l'exercice	388 100	375 533	
	541 791	375 533	
Moins	Engagements anticipés annulés pendant l'exercice	(264 011)	(221 842)
Engagements anticipés reportés		277 780	153 691
Montant net des ressources disponibles pour engagement		0	0

1/ Voir l'appendice H, notes 2 c), 6 et 7.

État des contributions des membres et des contributions spéciales ^{1/}
au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001

Appendice E
Membres - Catégorie I

	Contributions initiales, première et deuxième reconstitutions	Troisième reconstitution					
		Instruments déposés ^{2/}		Paiements-Équivalent en USD			
		Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
	Équivalent en USD						
Australie	20 350 516	AUD	10 534 275	6 824 470	6 824 470		6 824 470
Autriche 3/	17 361 041	EUR	5 811 703	5 898 683	5 898 683		5 898 683
Belgique 3/	35 949 263	EUR	9 052 877	9 466 263	9 466 263		9 466 263
Canada	78 727 037	CAD	26 983 253	18 228 561	18 228 561		18 228 561
Danemark	25 967 094	DKK	67 577 314	9 472 117	9 472 117		9 472 117
Finlande 3/	13 040 503	EUR	6 160 459	6 595 529	6 595 529		6 595 529
France 3/	89 292 984	EUR	30 999 587	31 807 296	30 110 317	1 696 978	31 807 296
Allemagne	151 806 996	DTS	28 841 959	38 664 588	38 664 588		38 664 588
Grèce 4/		USD	600 000	600 000	600 000		600 000
Irlande 3/	2 556 419	EUR	654 349	820 849	820 849		820 849
Italie 3/	82 890 395	EUR	17 823 004	28 079 860	28 079 860		28 079 860
Japon	186 773 731	JPY	5 096 008 994	41 764 975	41 764 975		41 764 975
Luxembourg 3/	944 574	EUR	236 167	238 431	238 431		238 431
Pays-Bas 3/	119 344 690	EUR	19 384 984	19 660 180	19 660 180		19 660 180
Nouvelle-Zélande	4 593 709	NZD	2 102 069	1 264 829	1 264 829		1 264 829
Norvège	63 693 719	NOK	110 723 560	16 842 864	16 842 864		16 842 864
Portugal 5/							
Espagne	4 966 000	USD	1 435 159	1 435 159	1 435 159		1 435 159
Suède	68 671 403	SEK	137 458 556	17 063 378	17 063 378		17 063 378
Suisse	41 497 300	CHF	16 270 000	11 692 082	11 692 082		11 692 082
Royaume-Uni	64 269 514	GBP	11 305 433	17 708 133	17 708 133		17 708 133
États-Unis	459 874 400	USD	82 800 000	82 800 000	82 800 000		82 800 000
Sous-total, Catégorie I							
31 décembre 2002	1 532 571 288			366 928 247	365 231 269	1 696 978	366 928 247
31 décembre 2001	1 532 571 288			366 279 213	355 257 880	11 021 333	366 279 213

Membres - Catégorie II

	Contributions initiales, première et deuxième reconstitutions *	Troisième reconstitution					
		Instruments déposés ^{2/}		Paiements-Équivalent en USD			
		Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
	Équivalent en USD						
Algérie	37 580 000	USD	12 000 000	12 000 000	12 000 000		12 000 000
Gabon 6/	2 801 000	USD					
Indonésie	10 059 000	USD	6 900 000	6 900 000	6 900 000		6 900 000
Iran 6/	124 750 000	USD	4 000 000	4 000 000	1 600 000		1 600 000
Iraq 6/	53 099 000	USD					
Koweït	117 041 000	USD	14 000 000	14 000 000	14 000 000		14 000 000
Jamahiriya arabe libyenne 6/	36 000 000	USD	16 000 000	16 000 000	8 143 006	7 856 994	16 000 000
Nigéria 6/	76 459 000	USD	10 000 000	10 000 000	8 260 000	1 740 000	10 000 000
Qatar 6/	27 980 000	USD	1 000 000	1 000 000			
Arabie saoudite	333 778 000	USD	30 000 000	30 000 000	30 000 000		30 000 000
Émirats arabes unis 6/	47 180 000	USD	1 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000
Venezuela	132 489 000	USD	28 000 000	28 000 000	28 000 000		28 000 000
Sous-total, Catégorie II							
31 décembre 2002	999 216 000			122 900 000	109 903 006	9 596 994	119 500 000
31 décembre 2001	999 216 000			122 900 000	97 068 000	22 432 000	119 500 000

* Une contribution spéciale de 20 millions de USD versée par le Fonds de l'OPEP pour le développement international au titre de la première reconstitution des ressources du FIDA figure parmi les contributions des membres de la catégorie II à ladite reconstitution.


FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

État des contributions des membres et des contributions spéciales ^{1/}
au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001

Appendice E
Membres – Catégorie III

	Contributions initiales, première et deuxième reconstitutions		Troisième reconstitution				
	Équivalent en USD	Instruments déposés ^{2/}		Équivalent en USD	Paiements-Équivalent en USD		Total
		Monnaie	Montant		Espèces	Billets à ordre	
Afghanistan	93						
Albanie 7/							
Angola 8/		USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Antigua-et-Barbuda 8/							
Argentine	1 900 016	USD	3 000 000	3 000 000	3 000 000		3 000 000
Arménie 9/							
Azerbaïdjan 10/							
Bangladesh	1 456 030	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Barbade	2 000	USD	1 000	1 000	1 000		1 000
Belize 11/	5 000	USD	100 333	100 333	100 333		100 333
Bénin	30 000	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Bhoutan	1 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Bolivie		USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Bosnie-Herzégovine 10/							
Botswana	35 000	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Brésil 12/	13 504 305	USD	7 000 000	7 000 000	7 000 000		7 000 000
Burkina Faso	10 000	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Burundi	19 861	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Cambodge 7/							
Cameroun	204 886	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Cap-Vert	1 000	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
République centrafricaine	10 725						
Tchad							
Chili	50 000	USD	55 000	55 000	55 000		55 000
Chine	3 838 534	USD	8 000 000	8 000 000	8 000 000		8 000 000
Colombie	10 000	USD	60 000	60 000	60 000		60 000
Comores 6/	30 567						
Congo	148 092						
Îles Cook 9/							
Costa Rica							
Côte d'Ivoire		USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Croatie 10/							
Cuba	8 520						
Chypre	62 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Corée, R.P.D. de 6/ 8/		USD	600 000	600 000		600 000	600 000
Congo, R.D. du	27 691						
Djibouti	6 000						
Dominique	14 987	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
République dominicaine	25 000						
Équateur 6/	90 993	USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Égypte	408 882	USD	5 000 000	5 000 000	5 000 000		5 000 000
El Salvador	40 000	USD	60 000	60 000	60 000		60 000
Guinée équatoriale							
Érythrée 10/							
Éthiopie	70 869	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Fidji	30 000	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Gambie	10 000	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Géorgie 13/ 14/							
Ghana	116 487	USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Grèce 4/	550 000						
Grenade		USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Guatemala		USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Guinée	89 725	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Guinée-Bissau	10 000	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Guyana	60 000	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Haïti	37 118	USD	70 000	70 000	70 000		70 000
Honduras	191 500	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Inde	18 812 382	USD	8 000 000	8 000 000	8 000 000		8 000 000
Israël	150 000						
Jamaïque	25 814	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Jordanie	180 000	USD	75 000	75 000	75 000		75 000
Kenya	2 407 784	USD	1 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000
Kirghizistan 9/							
Laos	2 213						
Liban	25 000						
Lesotho	89 397	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Libéria	39 000						
Madagascar	50 000	USD	50 000	50 000	50 000.00		50 000
Malawi	33 346	USD	40 000	40 000	40 000		40 000

(suite au verso)


FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001

Appendice E
Membres – Catégorie III (suite)

	Contributions initiales, première et deuxième reconstitutions		Troisième reconstitution				
			Instruments déposés ^{2/}		Paiements-Équivalent en USD		
	Équivalent en USD	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Malaisie							
Maldives	1 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Mali	19 404	USD	11 146	11 146	11 146		11 146
Malte		USD	15 000	15 000	15 000		15 000
Mauritanie 6/	25 000	USD	25 000	25 000		25 000	25 000
Maurice	30 000	USD	55 000	55 000	55 000		55 000
Mexique	13 630 985	USD	7 500 000	7 500 000	7 500 000		7 500 000
Mongolie 10/							
Maroc	444 407	USD	3 000 000	3 000 000	3 000 000		3 000 000
Mozambique	390	USD	80 000	80 000	80 000		80 000
Myanmar 14/		USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Namibie 15/		USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Népal	10 000	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Nicaragua	38 571						
Niger	154 872	USD	19 935	19 935	19 935		19 935
Oman	75 000	USD	75 000	75 000	75 000		75 000
Pakistan	2 933 776	USD	2 000 000	2 000 000	2 000 000		2 000 000
Panama	41 666	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Papouasie-Nouvelle-Guinée	70 000	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Paraguay		USD	200 000	200 000	200 000		200 000
Pérou	60 000	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Philippines	477 907	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Portugal 3/ 5/		EUR	752 306	852 359	852 359		852 359
Corée, République de	739 032	USD	2 000 000	2 000 000	2 000 000		2 000 000
Moldova, République de 16/							
Roumanie	453						
Rwanda	74 499	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Saint-Christophe-et-Nevis 8/		USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Sainte-Lucie	2 000	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Saint-Vincent-et-les Grenadines 11/ 14/							
Samoa	10 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Sao Tomé-et-Principe 6/		USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Sénégal	20 650	USD	60 000	60 000	60 000		60 000
Seychelles	5 000	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Sierra Leone	36 726						
Îles Salomon	10 000						
Somalie	10 000						
Afrique du Sud 16/							
Sri Lanka	2 783 000	USD	1 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000
Soudan	88 259	USD	200 000	200 000	200 000		200 000
Suriname 11/							
Swaziland	32 875	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Syrie	266 656						
Tadjikistan 10/							
Tanzanie, République-Unie de	39 385	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Thaïlande	300 000	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Macédoine, ex-République yougoslave de 10/							
Togo	35 443						
Tonga		USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Trinité-et-Tobago 8/							
Tunisie	359 806	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Turquie	36 365	USD	5 000 000	5 000 000	5 000 000		5 000 000
Ouganda	50 000	USD	60 000	60 000	60 000		60 000
Uruguay		USD	200 000	200 000	200 000		200 000
Viet Nam	12	USD	3 000	3 000	3 000		3 000
Yémen	300 000	USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Yougoslavie	108 170						
Zambie	207 262						
Zimbabwe	3 074	USD	1 600 000	1 600 000	1 600 000		1 600 000
Sous-total, Catégorie III							
31 décembre 2002	68 453 462			62 482 773	61 847 773	625 000	62 472 773
31 décembre 2001	68 452 186			62 482 773	60 464 293	2 008 480	62 472 773
Total, Catégories I, II et III							
31 décembre 2002	2 600 240 750			552 311 020	536 982 047	11 918 973	548 901 020
31 décembre 2001	2 600 239 474			551 661 986	512 790 173	35 461 813	548 251 986


FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

État des contributions des membres et des contributions spéciales ^{1/}
au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001

Appendice E

	Contributions à la quatrième reconstitution ^{17/}					
	Instruments déposés ^{2/}			Paiements-Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Afghanistan						
Albanie 7/	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Algérie	USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Angola	USD	40 000	40 000	40 000		40 000
Antigua-et-Barbuda						
Argentine	USD	1 500 000	1 500 000	1 500 000		1 500 000
Arménie 9/						
Australie	AUD	6 426 708	3 643 515	894 559	2 748 956	3 643 515
Autriche 3/	EUR	5 428 010	4 824 856	4 824 856		4 824 856
Azerbaïdjan 10/						
Bangladesh	USD	600 000	600 000	600 000		600 000
Barbade	USD	7 000	7 000	7 000		7 000
Belgique 3/	EUR	7 213 702	6 516 788	6 516 788		6 516 788
Belize 11/						
Bénin	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Bhoutan	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Bolivie	USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Bosnie-Herzégovine 10/						
Botswana	USD	75 000	75 000	75 000		75 000
Brésil	DTS	3 657 989	4 895 858	2 132 743	2 763 115	4 895 858
	USD	2 662 042	2 662 042	1 474 772	1 187 270	2 662 042
Burkina Faso	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Burundi						
Cambodge 7/						
Cameroun	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Canada	CAD	27 286 744	17 389 888	17 389 888		17 389 888
Cap-Vert	USD	15 000	15 000	15 000		15 000
République centrafricaine						
Tchad						
Chili	USD	500 000	500 000	80 000		80 000
Chine	USD	8 500 000	8 500 000	6 608 000	1 892 000	8 500 000
Colombie	USD	200 000	200 000	200 000		200 000
Comores						
Congo	USD	3 000	3 000	3 000		3 000
Îles Cook 9/	USD	5 000	5 000	5 000		5 000
Costa Rica						
Côte d'Ivoire	USD	1 003 707	1 003 707	1 003 707		1 003 707
Croatie 10/						
Cuba						
Chypre	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Corée, R.P.D. de	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Congo, R.D. du						
Danemark	DKK	160 000 000	19 034 106	19 034 106		19 034 106
Djibouti						
Dominique	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
République dominicaine						
Équateur	USD	300 000	300 000	250 000		250 000
Égypte	USD	3 000 000	3 000 000	3 000 000		3 000 000
El Salvador						
Guinée équatoriale						
Érythrée 10/	USD	5 000	5 000	5 000		5 000
Éthiopie	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Fidji	USD	64 228	64 228	64 228		64 228
Finlande 3/	EUR	2 793 487	2 552 606	2 552 606		2 552 606
France 3/	EUR	19 894 216	20 176 621	10 010 500	10 166 121	20 176 621
Gabon						
Gambie	USD	10 086	10 086	10 086		10 086
Géorgie 13/						
Allemagne 3/	EUR	28 346 022	28 424 321	14 492 743	13 931 578	28 424 321
Ghana	USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Grèce 4/	USD	600 000	600 000	600 000		600 000
Grenade						
Guatemala	USD	193 021	193 021	193 021		193 021
Guinée	USD	15 000	15 000	15 000		15 000
Guinée-Bissau						
Guyana	USD	269 921	269 921	269 921		269 921
Haiti						

(suite au verso)

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/ (suite)
au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001

Appendice E

Contributions à la quatrième reconstitution^{17/}						
	Instruments déposés ^{2/}			Paiements-Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Honduras	USD	212 246	212 246	212 246		212 246
Inde	USD	9 000 000	9 000 000	4 752 000	4 248 000	9 000 000
Indonésie	USD	10 000 000	10 000 000	10 000 000		10 000 000
Iran						
Iraq						
Irlande 3/	EUR	653 067	712 083	712 083		712 083
Israël	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Italie 3/	EUR	23 311 013	21 753 005	21 753 005		21 753 005
Jamaïque	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Japon	JPY	4 335 661 936	35 733 205	35 733 205		35 733 205
Jordanie	USD	325 000	325 000	75 000	250 000	325 000
Kazakhstan 18/						
Kenya	USD	1 000 000	1 000 000	72 988		72 988
Koweït	USD	15 000 000	15 000 000	15 000 000		15 000 000
Kirghizistan 9/						
Laos	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Liban	USD	89 999	89 999	89 999		89 999
Lesotho	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Libéria						
Jamahiriya arabe libyenne						
Luxembourg 3/	EUR	314 718	289 969	289 969		289 969
Madagascar	USD	8 357	8 357	8 357		8 357
Malawi						
Malaisie	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Maldives	USD	25 000	25 000	14 800	10 200	25 000
Mali	USD	10 969	10 969	10 969		10 969
Malte	USD	19 985	19 985	19 985		19 985
Mauritanie						
Maurice	USD	80 000	80 000	80 000		80 000
Mexique	USD	3 000 000	3 000 000	3 000 000		3 000 000
Mongolie 10/						
Maroc	USD	2 000 000	2 000 000		600 000	600 000
Mozambique	USD	80 000	80 000	47 360	32 640	80 000
Myanmar						
Namibie 15/	USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Népal	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Pays-Bas 3/	EUR	5 938 629	5 483 509	5 483 509		5 483 509
Nouvelle-Zélande	NZD	2 099 160	989 072	989 072		989 072
Nicaragua	USD	50 000	50 000	33 000		33 000
Nigéria	USD	5 000 000	5 000 000	1 500 000		1 500 000
Norvège	NOK	118 216 205	14 018 598	14 018 598		14 018 598
Oman						
Pakistan	USD	2 000 000	2 000 000	387 666	1 612 334	2 000 000
Panama	USD	33 299	33 299	33 299		33 299
Papouasie-Nouvelle-Guinée						
Paraguay	USD	404 842	404 842	404 842		404 842
Pérou	USD	200 000	200 000	200 000		200 000
Philippines	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Portugal 3/ 5/	EUR	583 256	513 779	513 779		513 779
Qatar 6/						
Corée, République de	USD	2 500 000	2 500 000	2 500 000		2 500 000
Moldova, République de 16/						
Roumanie	USD	50 000	50 000	25 000		25 000
Rwanda	USD	35 000	35 000	35 000		35 000
Saint-Christophe-et-Nevis 8/	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Sainte-Lucie	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Saint-Vincent-et-les Grenadines 11/						
Samoa	USD	15 000	15 000	15 000		15 000
Sao Tomé-et-Principe						
Arabie saoudite	USD	3 000 000	3 000 000	3 000 000		3 000 000
Sénégal	USD	60 000	60 000	60 000		60 000
Seychelles	USD	4 667	4 667	4 667		4 667
Sierra Leone						
Îles Salomon						
Somalie						



FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/ (suite)
au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001

Appendice E

Contributions à la quatrième reconstitution ^{17/}						
	Instruments déposés ^{2/}			Paiements-Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Afrique du Sud 16/	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Espagne 3/	EUR	1 140 850	1 261 781	1 261 781		1 261 781
Sri Lanka	USD	1 100 000	1 100 000	1 100 000		1 100 000
Soudan	USD	198 656	198 656	198 656		198 656
Suriname 11/						
Swaziland	USD	59 454	59 454	59 454		59 454
Suède	SEK	164 775 912	16 352 197	16 352 197		16 352 197
Suisse	CHF	14 915 809	10 251 809	5 175 207	5 076 602	10 251 809
Syrie	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Tadjikistan 10/						
Tanzanie, République-Unie de	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Thaïlande						
Macédoine, ex-République yougoslave de 10/						
Togo						
Tonga	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Trinité-et-Tobago						
Tunisie	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Turquie	USD	5 000 000	5 000 000	5 000 000		5 000 000
Ouganda	USD	45 000	45 000	45 000		45 000
Émirats arabes unis	USD	1 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000
Royaume-Uni	GBP	13 586 773	21 642 889	5 692 058	15 950 831	21 642 889
États-Unis	USD	30 000 000	30 000 000	29 989 000		29 989 000
Uruguay	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Venezuela	USD	4 000 000	4 000 000	1 344 253	2 655 747	4 000 000
Viet Nam	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Yémen	USD	188 914	188 914	188 914		188 914
Yougoslavie						
Zambie						
Zimbabwe	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Total des contributions totales						
au 31 décembre 2002			356 629 847	287 154 441	63 125 394	350 279 836
au 31 décembre 2001			342 261 687	173 411 573	151 452 167	324 863 740

État des contributions des membres et des contributions spéciales ^{1/}
au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001

Appendice E

	Contributions à la cinquième reconstitution					
	Instruments déposés ^{2/}			Paiements-Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Afghanistan						
Albanie 7/	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Algérie	USD	500 000	500 000	305 000	195 000	500 000
Angola	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Antigua-et-Barbuda						
Argentine						
Arménie 9/						
Australie	AUD	7 857 744	4 449 056		4 449 056	4 449 056
Autriche 3/	EUR	5 665 180	5 056 165	5 056 165		5 056 165
Azerbaïdjan 10/						
Bangladesh	USD	600 000	600 000	366 000	234 000	600 000
Barbade						
Belgique 3/	EUR	8 924 167	8 998 210	5 354 569	524 349	5 878 918
Belize 11/	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Bénin	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Bhoutan	USD	27 000	27 000	27 000		27 000
Bolivie	USD	300 000	300 000	50 000		50 000
Bosnie-Herzégovine 10/						
Botswana	USD	75 000	75 000	75 000		75 000
Brésil	USD	7 916 263	7 916 263		7 916 263	7 916 263
Burkina Faso	USD	38 723	38 723	38 723		38 723
Burundi						
Cambodge 7/	USD	210 000	210 000	69 985		69 985
Cameroun						
Canada	CAD	31 010 700	20 018 580	12 362 111	5 633 772	17 995 883
Cap-Vert						
République centrafricaine						
Tchad						
Chili						
Chine	USD	10 000 000	10 000 000			
Colombie	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Comores						
Congo						
Îles Cook 9/						
Costa Rica						
Côte d'Ivoire	USD	55 115	55 115	55 115		55 115
Croatie 10/						
Cuba						
Chypre	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Corée, R.P.D. de						
Congo, R.D. du						
Danemark	DKK	193 300 000	27 293 643		18 172 229	18 172 229
Djibouti						
Dominique						
République dominicaine						
Équateur						
Égypte	USD	3 000 000	3 000 000	1 830 000	1 170 000	3 000 000
El Salvador						
Guinée équatoriale						
Érythrée 10/	USD	5 000	5 000	5 000		5 000
Éthiopie	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Fidji						
Finlande 3/	EUR	3 456 720	3 328 550	1 467 279		1 467 279
France 3/	EUR	24 005 000	25 173 979		16 363 086	16 363 086
Gabon						
Gambie						
Géorgie 13/						
Allemagne 3/	EUR	28 806 000	30 208 775		19 635 704	19 635 704
Ghana						
Grèce 4/						
Grenade	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Guatemala	USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Guinée	USD	35 000	35 000	35 000		35 000
Guinée-Bissau						
Guyana						
Haïti						

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/ (suite)
au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001

Appendice E

	Contributions à la cinquième reconstitution					
	Instruments déposés ^{2/}			Paiements-Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Honduras	USD	195 714	195 714	195 714		195 714
Islande	USD	5 000	5 000	5 000		5 000
Inde	USD	12 000 000	12 000 000	8 000 000		8 000 000
Indonésie	USD	10 000 000	10 000 000	7 000 000		7 000 000
Iran						
Iraq						
Irlande 3/	EUR	986 000	918 122	918 122		918 122
Israël						
Italie 3/						
Jamaïque						
Japon	JPY	3 212 100 000	26 868 413	13 473 491	0	13 473 491
Jordanie						
Kazakhstan 18/						
Kenya						
Koweït	USD	2 000 000	2 000 000	1 220 000	780 000	2 000 000
Kirghizistan 9/						
Laos	USD	51 000	51 000	51 000		51 000
Liban						
Lesotho	USD	8 700	8 700	8 700		8 700
Libéria						
Jamahiriya arabe libyenne						
Luxembourg 3/	EUR	384 080	387 461	230 376	157 085	387 461
Madagascar	USD	83 433	83 433	83 433		83 433
Malawi						
Malaisie	USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Maldives						
Mali						
Malte	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Mauritanie						
Maurice	USD	85 000	85 000	85 000		85 000
Mexique	USD	3 000 000	3 000 000	1 500 000		1 500 000
Mongolie 10/						
Maroc						
Mozambique	USD	80 000	80 000	24 000		24 000
Myanmar						
Namibie 15/						
Népal						
Pays-Bas 3/	EUR	26 885 600	26 314 697	15 318 703	10 995 994	26 314 697
Nouvelle-Zélande	NZD	2 160 000	1 037 158	658 441	378 718	1 037 159
Nicaragua						
Nigéria						
Norvège	NOK	145 185 200	19 919 418	11 790 742	8 128 676	19 919 418
Oman						
Pakistan	USD	2 000 000	2 000 000		2 000 000	2 000 000
Panama	USD	33 200	33 200	33 200		33 200
Papouasie-Nouvelle-Guinée						
Paraguay						
Pérou	USD	200 000	200 000	122 000	78 000	200 000
Philippines	USD	300 000	300 000	87 197		87 197
Portugal 3/ 5/	EUR	720 150	731 142	227 663	503 480	731 143
Qatar 6/						
Corée, République de	USD	2 500 000	2 500 000	1 625 000		1 625 000
Moldova, République de 16/						
Roumanie						
Rwanda						
Saint-Christophe-et-Nevis 8/						
Sainte-Lucie						
Saint-Vincent-et-les Grenadines 11/						
Samoa						
Sao Tomé-et-Principe						
Arabie saoudite	USD	3 000 000	3 000 000	1 500 000		1 500 000
Sénégal	USD	62 737	62 737	62 737		62 737
Seychelles						
Sierra Leone						
Îles Salomon						
Somalie						

(suite au verso)



FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/ (suite)
au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001

Appendice E

Contributions à la cinquième reconstitution						
	Instruments déposés ^{2/}			Paiements-Équivalent en USD		Total
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	
Afrique du Sud 16/						
Espagne 3/	USD	1 980 000	1 980 000	1 980 000		1 980 000
Sri Lanka	USD	1 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000
Soudan						
Suriname 11/						
Swaziland	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Suède	SEK	202 838 412	22 050 362	13 086 421	919 379	14 005 800
Suisse	CHF	17 718 494	12 583 771	879 967	11 703 804	12 583 771
Syrie	USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Tadjikistan 10/	USD	200	200	200		200
Tanzanie, République-Unie de	USD	100 000	100 000	50 527		50 527
Thaïlande	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Macédoine, ex-République yougoslave de 10/						
Togo						
Tonga						
Trinité-et-Tobago						
Tunisie	USD	618 395	618 395	618 395		618 395
Turquie	USD	5 000 000	5 000 000	1 639 272		1 639 272
Ouganda	USD	45 000	45 000	45 000		45 000
Émirats arabes unis	USD	1 000 000	1 000 000	610 000	390 000	1 000 000
Royaume-Uni						
États-Unis	USD	30 000 000	30 000 000		15 000 000	15 000 000
Uruguay						
Venezuela	USD	4 600 000	4 600 000		4 600 000	4 600 000
Viet Nam	USD	500 000	500 000	300 000		300 000
Yémen	USD	498 191	498 191	498 191		498 191
Yougoslavie						
Zambie	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Zimbabwe						
Total des contributions au 31 décembre 2002			340 511 175	113 490 441	129 928 595	243 419 036
au 31 décembre 2001			248 822 183	28 736 929	97 626 973	126 363 902

**État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001**

Appendice E

Contributions anticipées à la sixième reconstitution						
	Instruments déposés 2/			Paiements – Équivalent en USD		Total
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	
Angola	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Guatemala	USD	64 592	64 592	64 592		64 592
Panama	USD	8 300	8 300	8 300		8 300
au 31 décembre 2002		172 892	172 892	172 892	0	172 892
au 31 décembre 2001		0	0	0	0	0

Récapitulation des contributions des membres

	En milliers de USD	
	Au 31.12.2002	Au 31.12.2001
Contributions initiales	1 017 309	1 017 307
Première reconstitution	1 016 372	1 016 372
Deuxième reconstitution	566 560	566 560
Troisième reconstitution	552 311	551 662
Quatrième reconstitution	356 630	342 262
Cinquième reconstitution	340 511	248 823
Contributions anticipées à la sixième reconstitution	173	0
Total	3 849 866	3 742 986

État des contributions complémentaires reçues directement des États membres

	Instruments déposés 2/			Paiements – Équivalent en USD		Total
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	
Quatrième reconstitution						
Belgique ^{3/ 19/}	EUR	19 831 482	20 753 073	2 672 427	18 080 646	20 753 073
Pays-Bas ^{3/ 20/}	EUR	12 081 227	11 978 097	8 826 109	0	8 826 109
au 31 décembre 2002			32 731 170	11 498 536	18 080 646	29 579 182
au 31 décembre 2001			29 106 260	9 681 065	15 180 578	24 861 643
Cinquième reconstitution						
Belgique	EUR	14 873 611	15 345 921	2 014 746	13 331 175	15 345 921
au 31 décembre 2002			15 345 921	2 014 746	13 331 175	15 345 921
au 31 décembre 2001			9 179 879	1 260 991	7 918 888	9 179 879
Contributions anticipées à la sixième reconstitution						
Belgique	EUR	4 107 069	4 290 644	135 705	4 154 939	4 290 644
au 31 décembre 2002			4 290 644	135 705	4 154 939	4 290 644
au 31 décembre 2001			0	0	0	0
Total des contributions complémentaires						
au 31 décembre 2002			52 367 735	13 648 987	35 566 760	49 215 747
au 31 décembre 2001			38 286 139	10 942 056	23 099 466	34 041 522

État des contributions des États membres à l'Initiative PPTE reçues via le fonds fiduciaire de la Banque mondiale

Belgique	EUR	2 974 722	2 713 086	2 713 086	0	2 713 086
Allemagne	EUR	7 669 378	6 988 921	6 988 921		6 988 921
au 31 décembre 2002			9 702 007	9 702 007	0	9 702 007
au 31 décembre 2001			6 743 026	2 691 338	0	2 691 338
Total au 31 décembre 2002 *			21 680 104	18 528 116	0	18 528 116
Total au 31 décembre 2001**			17 996 281	9 699 976	0	9 699 976

* Comprend également les contributions des Pays-Bas qui figurent sur l'État des contributions complémentaires reçues directement des États membres ci-dessus.

** Dans les états financiers de 2001, l'Allemagne apparaissait sous les contributions complémentaires.

Contributions spéciales

	Contributions initiales, première et deuxième reconstitutions Équivalent en USD	Troisième reconstitution Équivalent en USD	Quatrième reconstitution Équivalent en USD	Total Équivalent en USD
Fonds de l'OPEP	20 000 000			20 000 000
Islande 21/			10 000	10 000
Autres	123 454	4 833	763	129 050
au 31 décembre 2002	20 123 454	4 833	10 763	20 139 050
au 31 décembre 2001	20 123 454	4 833	10 763	20 139 050



FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001
Programme spécial pour l'Afrique – Première phase

Appendice E

	Instruments déposés 2/			Paiements-Équivalent en USD		Total
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	
Australie	AUD	500 000	388 871	388 871		388 871
Belgique 3/	EUR	31 234 584	34 974 559	34 974 559		34 974 559
Danemark	DKK	120 000 000	18 672 804	18 672 804		18 672 804
Djibouti	USD	1 000	1 000	1 000		1 000
Union européenne 3/	EUR	15 000 000	17 618 920	17 618 920		17 618 920
Finlande 3/	EUR	9 960 089	12 205 384	12 205 384		12 205 384
France 3/	EUR	32 014 294	37 690 272	37 690 272		37 690 272
Allemagne 3/	EUR	14 827 465	17 360 511	17 360 511		17 360 511
Grèce	USD	37 030	37 030	37 030		37 030
Guinée	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Irlande 3/	EUR	380 921	418 410	418 410		418 410
Italie 3/	EUR	15 493 707	23 254 457	23 254 457		23 254 457
	USD	10 000 000	10 000 000	10 000 000		10 000 000
Japon	JPY	2 553 450 000	21 473 957	21 473 957		21 473 957
Luxembourg 3/	EUR	247 894	266 099	266 099		266 099
Mauritanie 6/	USD	25 000	25 000	15 172	9 828	25 000
Pays-Bas 3/	EUR	15 882 308	16 174 040	16 174 040		16 174 040
Nouvelle-Zélande	équiv. en USD					
	NZD	500 000	251 500	251 500		251 500
Niger 3/	EUR	15 245	17 730	17 730		17 730
Norvège	NOK	138 000 000	19 759 121	19 759 121		19 759 121
Espagne	USD	1 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000
Suède	SEK	131 700 000	19 054 920	19 054 920		19 054 920
Suisse	CHF	25 000 000	17 048 554	17 048 554		17 048 554
Royaume-Uni	GBP	7 000 000	11 149 647	11 149 647		11 149 647
États-Unis	USD	10 000 000	10 000 000	10 000 000		10 000 000
au 31 décembre 2002			288 867 785	288 857 957	9 828	288 867 785
au 31 décembre 2001			288 859 182	288 747 826	111 356	288 859 182

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001
Programme spécial pour l'Afrique – Seconde phase

	Instruments déposés 2/			Paiements-Équivalent en USD		Total
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	
Belgique 3/	EUR	11 155 209	12 262 561	12 262 561		12 262 561
France 3/	EUR	3 811 225	4 008 189	4 008 189		4 008 189
Grèce	USD	40 000	40 000	40 000		40 000
Irlande 3/	EUR	253 948	288 600	288 600		288 600
Italie 3/	EUR	5 132 368	6 785 447	6 785 447		6 785 447
Koweït	USD	15 000 000	15 000 000	15 000 000		15 000 000
Pays-Bas 3/	EUR	8 848 714	9 533 084	9 533 084		9 533 084
Nigéria	USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Suède	SEK	25 000 000	4 196 391	4 196 391		4 196 391
États-Unis	USD	10 000 000	10 000 000	10 000 000		10 000 000
au 31 décembre 2002			62 364 272	62 364 272	0	62 364 272
au 31 décembre 2001			62 364 272	62 364 272	0	62 364 272
Total première et seconde phases						
au 31 décembre 2002			351 232 057	351 222 229	9 828	351 232 057
au 31 décembre 2001			351 223 454	351 112 098	111 356	351 223 454

Contributions spéciales à la première phase

au 31 décembre 2002	209 345	209 345		209 345
Contributions spéciales				
au 31 décembre 2001	209 345	209 345		209 345



Notes relatives à l'état des contributions des membres et des contributions spéciales

Appendice E

- 1/ Le montant des contributions des membres a été converti sur la base suivante:
 - i) aux taux de change du marché en fin d'année pour les montants versés sous forme de billets à ordre et n'ayant pas encore fait l'objet de tirages et les montants en monnaies non convertibles non encore décaissés;
 - ii) aux taux de change du marché à la date de réception pour les versements en espèces, y compris les tirages, et aux taux de change du marché à la date du décaissement dans le cas des montants en monnaies non convertibles.
- 2/ Dans les cas où aucun instrument n'a été déposé, les montants indiqués correspondent à l'équivalent des sommes effectivement versées.
- 3/ Ces contributions ont été annoncées ou versées dans les monnaies constitutives de l'euro avant son introduction. Pour faciliter la comptabilité, le FIDA a converti en euro toutes ces contributions aux taux ci-après fixés par la Banque centrale européenne:

	Monnaie	Euro
ATS	Shilling autrichien	13,7603
BEF	Franc belge	40,3399
DEM	Deutsche Mark	1,95583
NLG	Florin néerlandais	2,20371
ECU	Unité monétaire européenne	1
FIM	Mark finlandais	5,94573
FRF	Franc français	6,55957
GRD	Drachme grecque	340,75
IEP	Livre irlandaise	0,787564
ITL	Lire italienne	1 936,27
LUF	Franc luxembourgeois	40,3399
PTE	Escudo portugais	200,482
ESP	Peseta espagnole	166,386

- 4/ À sa douzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 53/XII par laquelle la Grèce a été reclassée de la Catégorie III à la Catégorie I des membres du Fonds, avec effet au 24 janvier 1989.
- 5/ À sa quatorzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 65/XIV par laquelle le Portugal a été reclassé de la Catégorie III à la Catégorie I des membres du Fonds, avec effet au 29 mai 1991.
- 6/ Voir l'appendice H, notes 6 et/ou 7.
- 7/ À sa quinzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 21 janvier 1992 la résolution 68/XV portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 8/ Ces États membres ont rempli les formalités d'admission à la qualité de membre après la période de la première reconstitution des ressources du Fonds.
- 9/ À sa seizième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 22 janvier 1993 la résolution 73/XVI portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 10/ À sa dix-septième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 26 janvier 1994 la résolution 78/XVII portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 11/ À sa sixième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 13 décembre 1982 la résolution 23/VI portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 12/ À sa dix-huitième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 26 janvier 1995 la résolution 88/XVIII par laquelle il a été décidé que le solde des contributions en monnaie non convertible du Brésil aux première et deuxième reconstitutions des ressources du FIDA serait converti en monnaies librement convertibles et transféré au titre de sa contribution à la quatrième reconstitution. Comme convenu avec le Gouvernement brésilien, ces mesures ont été appliquées à la date à laquelle la quatrième reconstitution a pris effet.
- 13/ À sa dix-huitième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 25 janvier 1995 la résolution 84/XVIII portant approbation de l'admission de ce pays en qualité de membre.
- 14/ Ces États membres ont rempli les formalités d'admission à la qualité de membre après la période de la deuxième reconstitution des ressources du FIDA.
- 15/ À sa quatorzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 29 mai 1991 la résolution 64/XIV portant approbation de l'admission de ce pays en qualité de membre.
- 16/ À sa dix-neuvième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 17 janvier 1996 la résolution 91/XIX portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 17/ Suite à l'adoption le 26 janvier 1995 de la résolution 86/XVIII qui est entrée en vigueur le 20 février 1997 et à l'entrée en vigueur de la résolution 87/XVIII le 29 août 1997, la quatrième reconstitution a pris effet et par conséquent les catégories ont été remplacées par des listes sur lesquelles figurent maintenant tous les États membres par ordre alphabétique.
- 18/ À sa vingt et unième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 11 février 1998 la résolution 103/XXI portant approbation de l'admission de ce pays en qualité de membre.



- 19/ À sa vingtième session, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 98/XX qui modifie les résolutions 87/XVIII et 93/XIX et fait état, entre autres, de la contribution complémentaire de la Belgique à la quatrième reconstitution. Le Conseil des gouverneurs a décidé que cette contribution complémentaire serait utilisée aux fins spécifiques du Fonds belge de survie et conformément à ses procédures.
- 20/ À sa vingtième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 98/XX qui modifie les résolutions 87/XVIII et 93/XIX et fait état, entre autres, de la contribution complémentaire des Pays-Bas à la quatrième reconstitution.
- 21/ À sa vingt-quatrième session, le Conseil des gouverneurs a adopté, le 20 février 2001, la résolution 120/XXIV portant approbation de l'admission de ce pays en qualité de membre.

État récapitulatif des prêts 1/
au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001

Appendice F

Emprunteur ou garant	Prêts		Prêts entrés en vigueur				Encours des prêts
	approuvés moins annulations	Prêts non entrés en vigueur	Fraction non décaissée	Fraction décaissée	Remboursements		
Prêts en USD 1/	USD	USD	USD	USD	USD	USD	USD
Bangladesh	30 000 000	0	0	30 000 000	10 500 000	19 500 000	
Cap-Vert	2 003 243	0	0	2 003 243	701 120	1 302 123	
Haïti	3 500 000	0	0	3 500 000	1 225 000	2 275 000	
Népal	11 538 262	0	0	11 538 262	4 050 500	7 487 762	
Sri Lanka	12 000 000	0	0	12 000 000	4 500 000	7 500 000	
Tanzanie, République-Unie de	9 488 456	0	0	9 488 456	3 439 575	6 048 881	
Sous-total 1/	68 529 961	0	0	68 529 961	24 416 195	44 113 766	
Ajustement de change sur les prêts en USD	3 012 613			3 012 613	3 128 780	(116 167)	
Sous-total prêts en USD 1/	71 542 574	0	0	71 542 574	27 544 975	43 997 599	

Prêts en DTS 1/	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS
Albanie	24 050 000	0	8 876 349	15 173 651	0	15 173 651
Algérie	21 150 530	9 700 000	0	11 450 530	8 869 792	2 580 738
Angola	12 000 000	0	7 965 230	4 034 770	0	4 034 770
Argentine	32 350 000	12 800 000	8 389 867	11 160 133	7 700 564	3 459 569
Arménie	27 300 000	0	8 189 392	19 110 608	0	19 110 608
Azerbaïdjan	13 350 000	0	7 288 571	6 061 429	0	6 061 429
Bangladesh 2/	203 928 222	17 550 000	28 377 265	158 000 957	23 592 541	134 408 416
Belize	3 416 200	0	1 275 731	2 140 469	1 383 184	757 285
Bénin	65 804 313	7 850 000	17 985 796	39 968 517	6 416 960	33 551 557
Bhoutan	18 034 372	0	3 173 240	14 861 132	1 851 530	13 009 602
Bolivie	49 100 000	9 250 000	6 068 625	33 781 375	6 996 875	26 784 500
Bosnie-Herzégovine	23 957 479	0	8 682 281	15 275 198	0	15 275 198
Brésil	44 200 000	0	20 390 637	23 809 363	8 320 000	15 489 363
Burkina Faso	44 233 564	0	22 047 985	22 185 579	3 363 013	18 822 566
Burundi 2/	33 046 617	0	13 846 529	19 200 088	4 898 220	14 301 868
Cambodge	17 500 000	0	9 864 318	7 635 682	0	7 635 682
Cameroun	43 418 924	9 500 000	13 012 727	20 906 197	11 256 809	9 649 388
Cap-Vert	10 889 724	0	5 523 304	5 366 420	4 922 460	4 873 960
République centrafricaine	24 482 467	0	1 448 666	23 033 801	1 758 492	21 275 309
Tchad	8 250 000	0	7 821 721	428 279	0	428 279
Chili	3 726 874	0	0	3 726 874	1 833 330	1 893 544
Chine	304 437 771	21 950 000	58 413 730	224 074 041	24 632 325	199 441 716
Colombie	11 000 000	0	7 167 702	3 832 298	2 199 996	1 632 302
Comores	4 186 867	0	116 581	4 070 286	423 097	3 647 189
Congo	5 658 899	0	0	5 658 899	3 616 317	2 042 582
Costa Rica	5 722 172	0	1 719 064	4 003 108	2 932 543	1 070 565
Côte d'Ivoire	30 677 969	0	18 915 160	11 762 809	6 114 771	5 648 038
Cuba	10 581 120	0	0	10 581 120	2 272 854	8 308 266
Corée, R.P.D. de	50 500 000	0	13 248 951	37 251 049	1 044 999	36 206 050
Congo, R.D. du	18 742 557	0	0	18 742 557	595 125	18 147 432
Djibouti	4 461 831	2 750 000	0	1 711 831	409 134	1 302 697
Dominique	4 246 460	0	318 287	3 928 173	1 537 000	2 391 173
République dominicaine	29 058 436	10 600 000	6 009 639	12 448 797	4 594 499	7 854 298
Équateur	26 850 450	0	3 394 053	23 456 397	7 850 838	15 605 559
Égypte	144 839 392	24 200 000	33 485 305	87 154 087	26 751 360	60 402 727
El Salvador	58 864 293	0	29 082 540	29 781 753	10 329 210	19 452 543
Guinée équatoriale	5 793 838	0	0	5 793 838	415 579	5 378 259
Érythrée	16 650 000	8 100 000	1 070 826	7 479 174	0	7 479 174
Éthiopie	99 377 725	20 150 000	21 760 623	57 467 102	9 544 943	47 922 159
Gabon	4 792 609	0	0	4 792 609	3 391 558	1 401 051
Gambie	20 608 432	0	4 932 036	15 676 396	1 975 919	13 700 477
Géorgie	10 800 000	0	7 401 484	3 398 516	0	3 398 516
Ghana	79 290 184	18 250 000	19 834 266	41 205 918	4 632 170	36 573 748
Grenade	3 250 000	0	3 250 000	0	0	0
Guatemala	36 677 360	0	18 481 009	18 196 351	9 043 546	9 152 805
Guinée	64 833 729	9 400 000	15 720 204	39 713 525	3 068 886	36 644 639
Guinée-Bissau	5 117 134	0	0	5 117 134	731 796	4 385 338
Guyana	12 144 316	0	5 511 919	6 632 397	3 586 286	3 046 111
Haïti	52 051 777	0	28 313 850	23 737 927	4 831 194	18 906 733
Honduras	66 556 153	0	25 733 407	40 822 746	5 135 422	35 687 324
Inde	312 572 422	16 050 000	70 486 412	226 036 010	46 495 035	179 540 975
Indonésie 2/	128 429 312	15 100 000	27 134 254	86 195 058	30 847 457	55 347 601
Jamaïque	2 253 312	0	0	2 253 312	1 992 991	260 321
Jordanie	25 681 408	0	9 183 247	16 498 161	2 816 674	13 681 487
Kenya	39 170 492	12 700 000	7 609 490	18 861 002	2 958 848	15 902 154

(suite au verso)

État récapitulatif des prêts 1/
au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001

Appendice F

Emprunteur ou garant	Prêts		Prêts entrés en vigueur				Encours des prêts
	approuvés moins annulations	Prêts non entrés en vigueur	Fraction non décaissée	Fraction décaissée	Remboursements		
Prêts en DTS 1/	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS
Kirghizistan	8 250 000	0	3 868 000	4 382 000	0	0	4 382 000
Laos	36 536 983	0	11 986 938	24 550 045	2 223 193	2 223 193	22 326 852
Liban	31 384 829	10 250 000	11 366 183	9 768 646	3 780 258	3 780 258	5 988 388
Lesotho	14 540 054	0	5 133 370	9 406 684	1 950 039	1 950 039	7 456 645
Libéria	10 179 772	0	0	10 179 772	0	0	10 179 772
Madagascar 2/	57 766 664	0	12 008 943	45 757 721	5 207 366	5 207 366	40 550 355
Malawi 2/	59 394 190	10 700 000	3 526 570	45 167 620	7 385 835	7 385 835	37 781 785
Maldives	5 880 830	0	278 126	5 602 704	620 631	620 631	4 982 073
Mali	61 313 528	0	23 464 131	37 849 397	5 166 171	5 166 171	32 683 226
Mauritanie	33 567 143	7 600 000	8 800 000	17 167 143	2 818 704	2 818 704	14 348 439
Maurice	8 200 000	0	6 789 627	1 410 373	0	0	1 410 373
Mexique	62 989 810	0	19 347 030	43 642 780	28 167 660	28 167 660	15 475 120
Mongolie	14 650 000	11 200 000	1 312 433	2 137 567	0	0	2 137 567
Maroc	71 654 086	0	25 737 704	45 916 382	29 191 773	29 191 773	16 724 609
Mozambique 2/	74 776 845	0	36 247 862	38 528 983	4 847 370	4 847 370	33 681 613
Namibie	4 200 000	0	615 315	3 584 685	840 000	840 000	2 744 685
Népal	66 456 798	15 600 000	3 734 841	47 121 957	8 761 466	8 761 466	38 360 491
Nicaragua	35 950 000	0	11 185 212	24 764 788	3 022 500	3 022 500	21 742 288
Niger	37 575 121	7 600 000	10 737 154	19 237 967	2 166 842	2 166 842	17 071 125
Nigéria	84 317 941	35 150 000	16 700 000	32 467 941	14 187 520	14 187 520	18 280 421
Pakistan 2/	189 921 917	11 150 000	40 762 632	138 009 285	48 954 584	48 954 584	89 054 701
Panama	45 000 000	19 400 000	9 463 490	16 136 510	9 857 245	9 857 245	6 279 265
Papouasie-Nouvelle-Guinée	6 136 672	0	667 348	5 469 324	2 798 450	2 798 450	2 670 874
Paraguay	20 132 935	0	1 876 310	18 256 625	12 054 142	12 054 142	6 202 483
Pérou	69 878 851	12 100 000	12 626 722	45 152 129	27 336 317	27 336 317	17 815 812
Philippines	58 651 957	11 600 000	13 125 083	33 926 874	12 878 466	12 878 466	21 048 408
République de Moldova	5 800 000	0	3 838 859	1 961 141	0	0	1 961 141
Roumanie	12 400 000	0	10 400 723	1 999 277	0	0	1 999 277
Rwanda 2/	69 538 993	12 300 000	21 469 470	35 769 523	4 382 862	4 382 862	31 386 661
Sainte-Lucie	2 784 838	0	330 931	2 453 907	1 327 980	1 327 980	1 125 927
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1 484 045	0	0	1 484 045	596 702	596 702	887 343
Samoa	1 907 723	0	0	1 907 723	243 980	243 980	1 663 743
Sao Tomé-et-Principe	13 782 694	7 950 000	90 408	5 742 286	596 852	596 852	5 145 434
Sénégal	41 445 355	0	26 036 733	15 408 622	2 106 392	2 106 392	13 302 230
Seychelles	824 334	0	0	824 334	471 885	471 885	352 449
Sierra Leone	22 496 564	0	1 906 417	20 590 147	3 652 313	3 652 313	16 937 834
Îles Salomon	2 519 083	0	0	2 519 083	300 769	300 769	2 218 314
Somalie	17 709 534	0	0	17 709 534	410 968	410 968	17 298 566
Sri Lanka	59 553 617	0	9 011 742	50 541 875	7 836 984	7 836 984	42 704 891
Soudan 2/	78 199 504	0	15 729 152	62 470 352	11 919 893	11 919 893	50 550 459
Swaziland	22 022 340	11 900 000	745 117	9 377 223	6 701 700	6 701 700	2 675 523
Syrie	59 330 780	13 300 000	28 919 270	17 111 510	7 215 000	7 215 000	9 896 510
Tanzanie, République-Unie de Macédoine, ex-République yougoslave de	82 193 945	0	34 357 000	47 836 945	1 682 952	1 682 952	46 153 993
Thaïlande	11 850 000	0	8 026 769	3 823 231	0	0	3 823 231
Togo	25 312 653	0	0	25 312 653	22 811 645	22 811 645	2 501 008
Tonga	20 973 930	0	3 675 158	17 298 772	1 520 745	1 520 745	15 778 027
Tunisie	4 837 121	0	0	4 837 121	403 551	403 551	4 433 570
Turquie	71 424 713	14 100 000	13 078 880	44 245 833	28 426 400	28 426 400	15 819 433
Ouganda 2/	33 361 412	0	7 482 416	25 878 996	19 561 846	19 561 846	6 317 150
Uruguay	104 326 955	13 900 000	40 199 695	50 227 260	9 209 376	9 209 376	41 017 884
Venezuela	19 061 556	0	9 916 999	9 144 557	3 705 000	3 705 000	5 439 557
Viet Nam	37 150 000	9 750 000	7 580 992	19 819 008	17 244 075	17 244 075	2 574 933
Yémen 2/	60 400 000	0	23 775 447	36 624 553	0	0	36 624 553
Zambie	111 537 109	10 900 000	16 925 154	83 711 955	15 525 249	15 525 249	68 186 706
Zimbabwe	64 273 699	0	20 294 944	43 978 755	4 432 672	4 432 672	39 546 083
Zimbabwe	49 158 137	0	17 017 792	32 140 345	15 383 161	15 383 161	16 757 184
Sous-total	4 697 035 266	472 350 000	1 250 693 365	2 973 991 901	737 393 626	737 393 626	2 236 598 275
Fonds pour Gaza et la Cisjordanie 3/	5 800 000	0	5 421 218	378 782	0	0	378 782
Total	4 702 835 266	472 350 000	1 256 114 583	2 974 370 683	737 393 626	737 393 626	2 236 977 057
Équivalent en USD 1/	6 393 598 601	642 169 272	1 707 712 898	4 043 716 431	999 637 554	999 637 554	3 044 078 877
Ajustement de change sur les remboursements de prêts en DTS	(2 863 828)			(2 863 828)			(2 863 828)
Sous-total prêts en DTS 1/	6 390 734 773	642 169 272	1 707 712 898	4 040 852 603	999 637 554	999 637 554	3 041 215 049
au 31 décembre 2002 1/ USD	6 462 277 347	642 169 272	1 707 712 898	4 112 395 177	1 027 182 529	1 027 182 529	3 085 212 648
au 31 décembre 2001 USD	5 934 743 118	540 582 410	1 580 741 613	3 813 419 096	1 093 321 500	1 093 321 500	2 720 097 596

État récapitulatif des prêts 1/
au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001
(en milliers)

Appendice F

		Prêts approuvés			Valeur en USD					
		Au	Prêts		Au	Prêts		Variation du	Au	
		31.12.01	annulés	remboursés	31.12.02	31.12.01	annulés	remboursés	taux de change	31.12.02
									DTS/USD	
1978	USD	68 530			68 530	68 530				68 530
1979	DTS	210 786			210 786	264 901			21 667	286 568
1980	DTS	187 228			187 228	235 295			19 245	254 540
1981	DTS	232 972		(44 256)	188 716	292 783		(55 618)	19 398	256 563
1982	DTS	210 912		(82 969)	127 943	265 059		(104 270)	13 152	173 941
1983	DTS	205 842			205 842	258 688			21 158	279 846
1984	DTS	166 409		(6 317)	160 092	209 132		(7 939)	16 455	217 648
1985	DTS	94 338			94 338	118 558			9 697	128 255
1986	DTS	63 331			63 331	79 590			6 510	86 100
1987	DTS	94 454			94 454	118 703			9 709	128 412
1988	DTS	101 106	(1 500)		99 606	127 063	(1 885)		10 238	135 416
1989	DTS	119 821			119 821	150 583			12 316	162 899
1990	DTS	133 645	(4 534)		129 111	167 956	(5 698)		13 271	175 529
1991	DTS	152 048	(1 153)		150 895	191 084	(1 449)		15 510	205 145
1992	DTS	179 424	(4 903)	(4 455)	170 066	225 488	(6 162)	(5 599)	17 481	231 208
1993	DTS	190 113	(4 229)		185 884	238 921	(5 315)		19 107	252 713
1994	DTS	206 002	(10 646)		195 356	258 889	(13 379)		20 080	265 590
1995	DTS	252 100	(1 000)		251 100	316 822	(1 257)		25 811	341 376
1996	DTS	265 108	(11 301)		253 807	333 170	(14 202)		26 088	345 056
1997	DTS	288 250	(40)		288 210	362 253	(51)		29 625	391 827
1998	DTS	299 700			299 700	376 642			30 806	407 448
1999	DTS	316 050			316 050	397 190			32 486	429 676
2000	DTS	312 250			312 250	392 414			32 096	424 510
2001	DTS	316 850			316 850	398 195			32 569	430 764
2002	DTS				281 400					382 569
Total	DTS	4 598 739	(39 306)	(137 997)	4 702 836					
	USD	68 530			68 530					
Total					USD	5 847 909	(49 398)	(173 426)	454 475	6 462 129
Ajustement de change sur les prêts décaissés						86 834				148
						USD	5 934 743			6 462 277

Structure des échéances de l'encours des prêts
au 31 décembre 2002

PÉRIODES	Milliers de USD
1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003	158 045
1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004	131 033
1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005	128 820
1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006	125 739
1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007	123 320
1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2012	651 950
1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017	500 305
1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022	420 107
1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027	373 789
À compter du 1 ^{er} janvier 2028	472 105
Total	3 085 213

1/ Les prêts approuvés en 1978 étaient libellés en dollars des États-Unis et sont remboursables dans les monnaies qui ont servi aux retraits. À compter de 1979, les prêts ont été libellés en DTS et, aux fins de présentation dans le bilan, le montant cumulé des prêts libellés en DTS a été calculé sur la base du taux de conversion DTS/USD de 1/1,35952 au 31 décembre 2002. Étant donné que les prêts ont été chiffrés au 31 décembre 2001 au taux alors en vigueur de 1/1,25673, leur valeur en dollars des États-Unis a augmenté de 454 475 000 USD, du fait de l'évolution des taux de change entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002. (Entre 2000 et 2001, la valeur des prêts en dollars des États-Unis avait diminué de 197 730 000 USD.)

2/ Les remboursements incluent la participation des Pays-Bas et de la Norvège à des prêts particuliers consentis à ces pays, qui s'est traduite par le remboursement anticipé d'une partie des prêts et par une augmentation correspondante des ressources disponibles pour engagement.

3/ Voir l'appendice H, note 8 f).

État récapitulatif des prêts – Programme spécial pour l'Afrique
au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001

Appendice F

Emprunteur ou garant	Prêts approuvés		Prêts non entrés en vigueur	Prêts entrés en vigueur			Encours des prêts
	moins annulations	DTS		Fraction non décaissée	Fraction décaissée	Remboursements	
Prêts en DTS 1/	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS
Angola	2 767 309	0	1 220 633	1 546 676	35 046	1 511 630	
Burkina Faso	10 546 145	0	31 780	10 514 365	724 510	9 789 855	
Burundi	5 050 000	0	904 349	4 145 651	0	4 145 651	
Cap-Vert	2 182 547	0	0	2 182 547	156 040	2 026 507	
Tchad	9 628 328	0	49 322	9 579 006	158 228	9 420 778	
Comores	2 450 000	0	776 624	1 673 376	0	1 673 376	
Djibouti	113 718	0	0	113 718	2 844	110 874	
Éthiopie	7 422 826	0	619 310	6 803 516	708 930	6 094 586	
Gambie	2 638 448	0	0	2 638 448	197 880	2 440 568	
Ghana	22 806 750	0	528 300	22 278 450	1 374 736	20 903 714	
Guinée	10 761 866	0	0	10 761 866	1 076 184	9 685 682	
Guinée-Bissau	2 126 406	0	0	2 126 406	79 740	2 046 666	
Kenya	13 887 096	0	6 067 269	7 819 827	497 500	7 322 327	
Lesotho	7 634 693	0	251 980	7 382 713	541 800	6 840 913	
Madagascar	1 098 064	0	0	1 098 064	0	1 098 064	
Malawi	5 850 000	0	73 067	5 776 933	0	5 776 933	
Mali	10 193 236	0	0	10 193 236	1 279 190	8 914 046	
Mauritanie	19 087 176	0	153 021	18 934 155	1 377 247	17 556 908	
Mozambique	8 291 210	0	0	8 291 210	1 140 040	7 151 170	
Niger	12 339 566	0	1 312 091	11 027 475	1 310 170	9 717 305	
Sénégal	23 376 422	0	1 148 991	22 227 431	1 362 430	20 865 001	
Sierra Leone	1 505 254	0	0	1 505 254	0	1 505 254	
Soudan	26 012 587	0	(54 839)	26 067 426	1 781 085	24 286 341	
Tanzanie, République-Unie de	6 789 416	0	0	6 789 416	509 220	6 280 196	
Ouganda	8 123 651	0	0	8 123 651	1 015 450	7 108 201	
Zambie	8 610 311	0	3 607	8 606 704	977 669	7 629 035	
Sous-total	231 293 025	0	13 085 505	218 207 520	16 305 939	201 901 581	
Équivalent en USD 1/	314 447 494		17 790 006	296 657 488	21 516 324	275 141 164	
Ajustement de change sur les remboursements de prêts en DTS	(651 927)			(651 927)		(651 927)	
au 31 décembre 2002 USD	313 795 567		17 790 006	296 005 561	21 516 324	274 489 237	
au 31 décembre 2001 USD	297 106 677		27 040 371	270 066 306	16 227 719	253 838 587	

Récapitulation par année (en milliers)

	Prêts approuvés			Valeur en USD				
	Au 31.12.01	Prêts annulés	Au 31.12.02	Au 31.12.01	Prêts annulés	Variation des taux de change DTS/USD	Au 31.12.02	
1986	DTS	24 902	24 902	31 295		2 560	33 855	
1987	DTS	41 292	41 292	51 893		4 244	56 137	
1988	DTS	34 770	34 770	43 697		3 574	47 271	
1989	DTS	25 756	25 756	32 368		2 648	35 016	
1990	DTS	17 383	(13)	21 846	(16)	1 785	23 615	
1991	DTS	18 361	(100)	18 261	23 075	(126)	1 877	24 826
1992	DTS	9 096	(2 144)	6 952	11 431	(2 695)	715	9 451
1993	DTS	39 950	(2 006)	37 944	50 206	(2 521)	3 901	51 586
1994	DTS	16 700	(152)	16 548	20 987	(191)	1 701	22 497
1995	DTS	7 500	(2)	7 498	9 426	(3)	770	10 193
Total	DTS	235 710	(4 417)	231 293	296 224	(5 552)	23 775	314 447

Structure des échéances de l'encours des prêts
au 31 décembre 2002

PÉRIODES	Milliers de USD
1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003	6 479
1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004	7 451
1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005	7 925
1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006	8 240
1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007	8 240
1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2012	41 082
1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017	39 569
1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022	39 099
1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027	37 261
À compter du 1 ^{er} janvier 2028	79 143
Total	274 489

1/ Les prêts ont été libellés en DTS et, aux fins de présentation dans le bilan, leur montant cumulé a été calculé au taux de conversion DTS/USD au 31 décembre 2002, soit 1/1,35952. Étant donné que les prêts ont été chiffrés au 31 décembre 2001 au taux alors en vigueur de 1/1,25673, leur valeur en dollars des États-Unis a augmenté de 23 775 000 USD, du fait de l'évolution des taux de change entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002. (Entre 2000 et 2001, la valeur des prêts en dollars des États-Unis avait diminué de 10 886 000 USD.)



NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1: Aperçu du Fonds et de la nature de ses opérations

Le Fonds international de développement agricole (le FIDA ou le Fonds) est une institution spécialisée des Nations Unies qui existe depuis le 30 novembre 1977, date à laquelle l'Accord portant création du FIDA est entré en vigueur, et a son siège à Rome (Italie). Le Fonds et ses opérations sont régis par cet accord.

Le Fonds a pour objectif de mobiliser des ressources supplémentaires qui devront essentiellement être affectées, à des conditions de faveur, au financement de projets expressément conçus pour améliorer les systèmes de production alimentaire, le niveau nutritionnel et les conditions de vie des populations les plus pauvres des pays en développement.

La mobilisation de ressources financières, y compris sous la forme de cofinancements, fait partie intégrante des activités opérationnelles du FIDA. En outre, le FIDA administre ou coadministre pour le compte de donateurs, notamment des États membres ou leurs organismes et d'autres institutions de développement, des fonds réservés à certains usages comprenant notamment des dons d'assistance technique et des programmes régionaux.

Tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une de ses institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) peut devenir membre du Fonds. Celui-ci a pour ressources les contributions des États membres, les contributions spéciales provenant d'États non membres et d'autres sources et le produit de ses opérations.

Note 2: Principales règles et méthodes comptables**a) Principes de base**

Les états financiers du Fonds sont établis conformément aux normes comptables internationales et selon la méthode d'évaluation au coût historique. L'excédent des recettes sur les dépenses compte tenu de l'effet des fluctuations de change est transféré au poste Excédent cumulé. La présentation de l'état des activités et des variations de l'actif net a été modifiée en 1998 afin de donner une vue plus générale des activités du Fonds pour l'exercice et des variations de son actif net.

Certains ajustements ont été apportés aux informations se rapportant à l'exercice précédent pour qu'elles puissent être comparées à celles qui ont trait à l'exercice considéré.

Pour préparer les états financiers, la direction doit effectuer des estimations et retenir des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif et la divulgation des avoirs et engagements conditionnels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés au titre des produits et des charges de l'exercice, de sorte que les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations. Ainsi, la direction a dû avoir largement recours à son jugement pour calculer le montant estimatif des pertes imputables à l'Initiative PPTE et aux arriérés de remboursement des prêts.

Le Conseil d'administration a décidé à sa cinquante-cinquième session que les phases I et II du Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification (PSA) prendraient fin le 31 décembre 1995 et que les ressources du Programme seraient intégrées aux ressources visées par l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA à compter du 1^{er} janvier 1996. À partir de l'exercice 1996, les états financiers tiennent compte de cette décision.

En 2002, le Fonds a modifié le traitement comptable des dons, qui comprenaient jusque-là certains coûts désormais imputés au mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP). Ce changement permettra de présenter les transactions correspondantes d'une manière mieux appropriée et plus cohérente dans les états financiers du Fonds. Conformément à la norme

comptable internationale n° 8, la nouvelle méthode d'enregistrement des dons a été appliquée rétroactivement, et les données comparatives ont été retraitées en conséquence. À compter de 2001, les coûts en question sont inclus dans les charges figurant sur l'état des activités et des variations de l'actif net, alors qu'ils venaient auparavant en déduction des contributions et de l'excédent cumulé à la date de leur approbation. Les effets de ce changement de méthode sont exposés dans les notes 2 h) et 11.

En 2001, le Fonds a modifié le traitement comptable des prêts, conformément aux stipulations de la nouvelle norme comptable internationale n° 39, qui est applicable à compter du 1^{er} janvier 2001. Cette norme a trait à la comptabilisation et aux variations d'instruments financiers qui, dans le cas du FIDA, englobent les placements, les contributions des membres et les prêts. Les stipulations en question étaient déjà appliquées par le Fonds, sauf en ce qui concerne les prêts. À compter de 2001, les prêts sont comptabilisés à leur valeur non amortie, c'est-à-dire après déduction éventuelle d'une provision pour dépréciation latente lorsqu'un prêt n'est pas intégralement remboursé conformément à l'échéancier initial. Précédemment, les prêts étaient comptabilisés sur la base de leur coût. Conformément à la norme n° 39, cette modification a été appliquée avec effet rétroactif. Le solde d'ouverture de l'excédent cumulé a été ajusté pour tenir compte de l'effet cumulé de cette nouvelle pratique comptable jusqu'au 31 décembre 2000, lequel est résumé dans les notes 2 h) et 8.

Le Fonds comptabilise ses titres de placement à leur valeur boursière. Les plus-values et moins-values réalisées ou latentes sur les titres sont comptabilisées dans le produit des placements. Les gains et les pertes de change réalisés ou latents sont inscrits au compte des variations de change. Tous les achats et cessions de titres de placement sont enregistrés à la date de la transaction, c'est-à-dire le jour où le Fonds s'engage à acheter ou à vendre les titres en question. Les coûts d'acquisition comprennent les frais de transaction.

La contribution d'un membre est comptabilisée intégralement comme somme à recevoir lorsque le membre intéressé dépose son instrument de contribution. Les sommes à recevoir des États membres au titre de leurs contributions, les prêts et les autres sommes à recevoir sont comptabilisés à leur valeur intégrale, sous réserve des principes relatifs aux arriérés de contributions exposés à l'alinéa b) ci-après ainsi qu'aux arriérés de paiement sur les prêts et à l'Initiative PPTE, comme indiqué au paragraphe suivant.

Les prêts sont comptabilisés sur la base de leur coût non amorti, c'est-à-dire après déduction d'une provision pour dépréciation latente, le cas échéant. La note 8 expose succinctement les règles applicables à la comptabilisation et aux variations de cette provision. Il est également constitué une provision pour dépréciation latente lorsque le FIDA participe à des opérations d'allègement de dettes dans le cadre de l'Initiative PPTE. Le traitement comptable des opérations relatives à l'Initiative PPTE est exposé dans la note 9 ci-après, et un état récapitulatif des allègements de dettes actuels et futurs figure à l'appendice G.

Les soldes du Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE ont été inclus dans les états financiers car ce Fonds est une entité à vocation spécifique qui relève essentiellement du FIDA et dont les activités sont intrinsèquement liées à celles de ce dernier. En conséquence, toutes les transactions et tous les soldes, ainsi que les gains et pertes latents sur les transactions entre les deux fonds ont été éliminés.

Les dons sont passés en charges à hauteur du montant approuvé au moment où ils deviennent effectifs et enregistrés au passif du bilan pour les montants non décaissés. Les dons annulés sont déduits des charges de l'exercice pendant lequel l'annulation prend effet.

Le coût du matériel appartenant au Fonds est directement imputé aux dépenses au moment de son achat.



b) Provisions pour arriérés de contributions des membres

À la trente-quatrième session du Conseil d'administration, en septembre 1988, le Fonds a, sur la recommandation du Commissaire aux comptes, adopté les principes ci-après concernant les provisions pour arriérés de contributions des membres:

- i) Chaque fois qu'un versement au titre d'un instrument de contribution ou d'un tirage sur un billet à ordre accuse un retard de 24 mois, il est constitué une provision égale à la valeur de tous les arriérés de contributions ou de tous les tirages non honorés sur l'encours du billet ou des billets à ordre en question.
- ii) Chaque fois qu'un versement au titre d'un instrument de contribution ou d'un tirage sur un billet à ordre accuse un retard de 48 mois ou plus, il est constitué une provision égale à la valeur totale des contributions impayées du membre concerné ou à la valeur totale du billet ou des billets à ordre souscrits par celui-ci pour la période de financement considérée (c'est-à-dire pour la période de reconstitution).
- iii) Dans le passé, c'était la date de l'avis du Commissaire aux comptes qui servait de point de référence pour le calcul des délais de 24 et de 48 mois, en ce qui concerne les états financiers d'un exercice donné. À compter de 1996, cette date a été remplacée par la date de clôture de l'exercice, ainsi qu'il a été décidé à la cinquante-huitième session du Conseil d'administration.
- iv) La provision apparaît directement sur le bilan proprement dit.
- v) En cas de circonstances exceptionnelles exigeant la constitution d'une provision, indépendamment des délais spécifiques fixés aux paragraphes i), ii) et iii) ci-dessus, ou laissant penser qu'il est inopportun de constituer une provision même après l'expiration de ces délais, l'avis du Président sur ces circonstances extraordinaires et leur incidence sur les provisions doit être soumis au Conseil d'administration. Toutefois, dans toute situation où les contraintes de temps ne permettraient pas la consultation préalable du Conseil d'administration, le Président est autorisé à décider de la position à adopter face à ces circonstances exceptionnelles et informe ultérieurement le Conseil des mesures qui ont été prises.

c) Ressources disponibles pour engagement

Les ressources disponibles pour engagement sont constituées par les ressources en monnaies librement convertibles, telles qu'elles sont définies à la section 1 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, qui ont été versées par les membres et d'autres entités ou qui proviennent ou proviendront du produit des opérations ou des remboursements de prêts effectués par les emprunteurs, dans la mesure où lesdites ressources n'ont pas déjà été engagées pour des prêts et des dons ou versées à la Réserve générale.

À la trente-quatrième session du Conseil d'administration, le Fonds a adopté les principes ci-après pour la détermination des ressources disponibles pour engagement:

- i) Seuls les paiements effectifs reçus en espèces ou sous forme de billets à ordre sont inclus dans les ressources disponibles pour engagement. La valeur des montants en espèces ou sous forme de billets à ordre dus au titre des instruments de contribution mais non payés n'est pas comptabilisée dans les ressources disponibles pour engagement.
- ii) Lorsqu'un membre quelconque ayant effectué un paiement au moyen d'un ou de plusieurs billets à ordre n'a pas réglé les montants échus depuis 18 mois, le montant total des appels de tirage non honorés n'est pas comptabilisé dans les ressources disponibles pour engagement.
- iii) Lorsqu'un membre quelconque ayant effectué un paiement au moyen d'un ou de plusieurs billets à ordre n'a pas réglé les montants échus depuis 36 mois ou davantage, la valeur intégrale de tous les billets à ordre non réglés, pour la période de financement considérée et pour toutes les périodes de financement suivantes, n'est pas comptabilisée dans les ressources disponibles pour engagement.

- iv) En cas de circonstances exceptionnelles appelant des exceptions aux paragraphes i) à iii) ci-dessus, l'avis du Président sur ces circonstances exceptionnelles et leur incidence sur les ressources disponibles pour engagement doit être soumis au Conseil d'administration. Toutefois, dans toute situation où les contraintes de temps ne permettraient pas la consultation préalable du Conseil d'administration, le Président est autorisé à décider de la position à adopter face à ces circonstances exceptionnelles et informe ultérieurement le Conseil des mesures qui ont été prises.
- v) Pouvoir d'engagement anticipé (PEA). Le Conseil des gouverneurs, à sa vingtième session en février 1997, a approuvé un amendement à la section 1 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA et au paragraphe 1 de l'article IV du Règlement financier du FIDA, qui permet d'inclure dans les ressources du FIDA "... des fonds provenant ou qui proviendront de ses opérations ou d'autres sources ...". En même temps que cette modification de l'Acte constitutif du FIDA, le Conseil des gouverneurs a décidé par sa résolution 100/XX que "le Conseil d'administration peut de temps en temps, compte tenu des ressources disponibles du FIDA pour engagement de prêts et de dons, y compris le produit des placements après déduction des frais administratifs, avoir recours à un pouvoir d'engagement anticipé (PEA), avec prudence et circonspection, pour compenser, d'année en année, les fluctuations des ressources disponibles pour engagement et pour constituer une réserve de ressources".

Comme indiqué à l'appendice D, le Fonds a eu recours au PEA en 2002 comme en 2001, les ressources ordinaires ne suffisant pas à financer ses engagements au titre des prêts et des dons.

Un prêt ou un don est considéré comme engagé lorsqu'un accord formel a été signé entre le Fonds et le bénéficiaire du prêt ou du don. Les coûts encourus au titre du MFDP sont considérés comme étant engagés lorsque chaque type d'activité atteint l'étape à laquelle ils correspondent. Le Conseil d'administration du Fonds examine à chacune de ses sessions l'état des ressources disponibles pour engagement afin de s'assurer que le FIDA dispose des ressources nécessaires pour financer les prêts soumis à son approbation. L'état des ressources disponibles pour engagement (appendice D) indique également le détail des sommes qui n'ont pas fait l'objet d'engagements.

d) Conversion des monnaies et variations de change

- i) En tant qu'organisation internationale, le Fonds effectue ses opérations en différentes monnaies mais, pour le moment, tient sa comptabilité en dollars des États-Unis. Ses états financiers sont libellés en cette monnaie à la seule fin de résumer la situation financière.
- ii) Tous les éléments du bilan, à l'exception des contributions des membres du FIDA exprimées en une monnaie autre que le dollar des États-Unis, ont été convertis sur la base des taux de change du marché à la clôture de l'exercice. Les contributions des membres ont été converties aux taux du marché à la date de la réception pour les versements en espèces, y compris les tirages, et aux taux du marché à la date du décaissement dans le cas des montants payés en monnaies non convertibles.
- iii) Les produits et les charges exprimés en des monnaies autres que le dollar des États-Unis ont été convertis sur la base des taux de change pratiqués pendant la période considérée.
- iv) Les ajustements de change résultant de la conversion des éléments de l'actif et du passif en des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont portés au crédit ou au débit d'un compte des variations de change et consignés dans l'état des activités et des variations de l'actif net, conformément aux prescriptions de la norme comptable internationale n° 21 (révisée).

- v) Les taux de conversion du DTS en USD appliqués au 31 décembre des cinq dernières années sont les suivants:

Année	USD
1998	1,40803
1999	1,37251
2000	1,30291
2001	1,25673
2002	1,35952

Les effets des variations de change sont détaillés ci-après:

	Milliers de USD	
	2002	2001
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier	(172 129)	15 411
Ajustement pour retraitement des dons	378	
Solde d'ouverture ajusté au 1 ^{er} janvier	(171 751)	
Variations de change de l'exercice sur:		
Encaisses et placements	117 662	(40 691)
Actions	20 766	(47 016)
Sommes nettes à recevoir/à payer	(723)	(909)
Encours des prêts et des dons	248 027	(103 557)
Billets à ordre et sommes à recevoir des membres	51 241	(17 469)
Contributions des membres	(51 241)	17 468
Provision au titre de l'Initiative PPTE	(16 090)	4 512
Gain net de change sur les opérations	(540)	122
Total des variations de change pour l'exercice	369 102	(187 540)
Solde de clôture au 31 décembre	197 351	(172 129)

e) Provisions

Des provisions sont établies quand le Fonds a une obligation juridique réelle ou présumée découlant de faits passés, quand il est probable qu'un prélèvement de ressources sera nécessaire pour s'acquitter de cette obligation et quand le montant de l'obligation se prête à une estimation fiable. Les indemnités à verser aux fonctionnaires au titre des congés annuels et de la cessation de service sont comptabilisées au moment où elles sont dues. Une provision est constituée à hauteur du montant estimatif de ces indemnités, à raison des services rendus par les fonctionnaires jusqu'à la date d'établissement du bilan.

f) Évaluation des instruments financiers

i) Placements

Tous les titres de placement détenus par le Fonds sont considérés comme étant réalisables à tout moment et sont enregistrés à leur juste valeur estimée, c'est-à-dire à leur valeur boursière à la date du bilan. La juste valeur d'un instrument financier est définie comme la valeur à laquelle ledit instrument pourrait être échangé dans une transaction normale entre parties agissant de leur plein gré, autre qu'une vente forcée ou une liquidation. Les achats et ventes de titres de placement sont comptabilisés à la date de la transaction.

Le FIDA comptabilise ses placements à leur valeur boursière, et le montant ainsi comptabilisé représente la juste valeur du portefeuille.

ii) Prêts

Les prêts du FIDA sont comptabilisés dans les états financiers sur la base de leur coût non amorti, c'est-à-dire du montant nominal intégral des créances à recouvrer sur les emprunteurs, déduction faite d'une provision pour dépréciation latente, le cas échéant.

g) État des flux de trésorerie

L'appendice C, État des flux de trésorerie, a été établi conformément à la norme comptable internationale n° 7 (révisée). Aux fins de cet état, les encaisses et équivalents comprennent les disponibilités et les dépôts à vue auprès des banques, ainsi que les placements immédiatement réalisables à la date du bilan. Depuis 1999, les actions et les sommes nettes à payer au titre des placements ne sont plus comprises dans les placements immédiatement réalisables à des fins de trésorerie, conformément à la norme comptable, en raison de l'importance accrue de ces montants.

h) Changement de méthode comptable

En 2002, le Fonds a modifié le traitement comptable des coûts imputables au MFDPA ainsi que des dons, et cette modification a été appliquée rétroactivement aux états financiers des exercices précédents. On trouvera une brève description de la nouvelle méthode utilisée dans les notes 10 et 11 ci-après.

Ce changement de méthode a eu pour effet net de réduire de 27,4 millions de USD le revenu de l'exercice 2002 et de 32,6 millions de USD le revenu précédemment comptabilisé pour 2001. Il se traduit aussi par l'élimination de l'élément Dons FIDA qui figurait auparavant au passif du bilan et dont le montant venait en déduction des contributions et de l'excédent cumulé. Voir les notes 10 et 11 pour de plus amples explications.

Conformément à une nouvelle norme comptable internationale applicable à partir du 1^{er} janvier 2001, le Fonds a modifié le traitement comptable des prêts, lesquels sont désormais comptabilisés sur la base de leur coût non amorti, après déduction, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation latente. Précédemment, ils étaient comptabilisés sur la base de leur coût de revient. Conformément à cette norme, les états financiers comparatifs n'ont pas été retraités, mais un ajustement a été apporté au solde d'ouverture du revenu net au 1^{er} janvier 2001. Un exposé succinct de ces nouvelles pratiques comptables figure dans la note 8.

Note 3: Placements

a) Principes de base

Les principes fondamentaux régissant le placement des fonds sont énoncés à l'article VIII du Règlement financier du FIDA, adopté par le Conseil des gouverneurs à sa première session, qui s'est tenue du 13 au 16 décembre 1977, à savoir:

"1. Le Président peut placer ou investir les fonds versés en espèces qui ne sont pas immédiatement nécessaires pour l'exécution des opérations du Fonds ou pour faire face aux frais administratifs.

2. En plaçant les ressources du Fonds, le Président sera avant tout guidé par des considérations de sécurité et de liquidité. Dans ces limites, le Président cherchera à obtenir le rendement le plus élevé possible, sans avoir recours à la spéculation.

3. Le produit des placements peut, entre autres, être utilisé par le Fonds pour couvrir ses dépenses administratives et autres, conformément au budget approuvé."

Les titres de placement sont négociés sur des marchés actifs et enregistrés à leur valeur boursière, c'est-à-dire sur la base des cours cotés, à la fermeture des bureaux le 31 décembre.

b) Gestion du portefeuille de placements

La politique actuelle du FIDA en matière de placements a été adoptée en décembre 2001. Elle prévoit la répartition suivante entre les divers actifs: liquidités: 5%; obligations d'État: 44%; titres diversifiés à revenu fixe: 23%; obligations indexées sur l'inflation: 18%; actions: 10% (précédente répartition - liquidités: 5%; obligations d'État: 40%; titres diversifiés à revenu fixe: 10%; actions: 45%), et impose une cote de crédit minimale de AA- pour les valeurs à revenu fixe. Cette politique a été mise en œuvre en 2002 pour toutes les catégories d'actifs à l'exception des obligations indexées sur l'inflation. Étant donné les conditions du marché, en effet, aucun investissement n'avait encore été réalisé au 31 décembre 2002 dans ce compartiment du portefeuille, dont les avoirs étaient alors conservés sous forme de



liquidités et de dépôts à terme. L'augmentation du niveau des liquidités au 31 décembre 2002 reflète aussi le montant accru des sommes à payer au titre des placements effectués.

Depuis 1994, la gestion de la majeure partie du portefeuille de placements du FIDA est confiée à un certain nombre de gestionnaires extérieurs qui agissent conformément aux directives du Fonds. Au 31 décembre 2002, les fonds en gestion extérieure se chiffraient à 1 696,7 millions de USD (contre 1 847,1 millions de USD en 2001), ce qui représente environ 78% (contre 94% en 2001) du total des encaisses et placements.

c) Gestion des risques

Pour faire face aux risques attachés à ses placements, le FIDA a adopté des directives en la matière, ainsi que des dispositions concernant la garde de ses fonds:

i) Risque de crédit

Les directives en matière de placements autorisent les instruments suivants: dépôts à terme auprès de banques commerciales sélectionnées, obligations émises ou garanties par des États, obligations émises par des banques multilatérales de développement, et produits dérivés négociés sur des marchés organisés. Le choix des établissements bancaires et des émetteurs d'emprunts obligataires tient compte de la cote de crédit qui leur est attribuée par les grandes agences de notation financière.

ii) Risque de marché

Les risques encourus sur le marché sont pris en compte en modifiant la structure des échéances du portefeuille en fonction de l'évolution des cours des valeurs. La durée de la part du portefeuille investie en valeurs à revenu fixe ne peut être supérieure à deux ans de plus que la moyenne de référence (soit environ 7,6 ans). Les options et les opérations à terme sont utilisées pour gérer le risque de marché plutôt qu'à des fins de transaction.

iii) Risque de change

La plupart des engagements du Fonds sont libellés en DTS. En conséquence, les avoirs du Fonds, portefeuille de placements et billets à ordre compris, sont gérés de manière à ce que, dans la mesure du possible, les engagements au titre des prêts et des dons non décaissés libellés en DTS aient pour contrepartie des actifs libellés dans les monnaies composant le panier du DTS et répartis selon les mêmes ratios. De même, les montants affectés à la Réserve générale et les engagements de dons libellés en dollars des États-Unis ont pour contrepartie des actifs libellés dans la même monnaie.

Afin d'améliorer ses rendements, le Fonds peut investir dans des valeurs libellées dans des monnaies autres que celles du panier du DTS et effectuer, en les couvrant, des opérations à terme sur devises afin de maintenir l'équilibre monétaire entre ses actifs et ses engagements libellés en droits de tirage spéciaux (DTS) et en dollars des États-Unis.

En novembre 1998, le Fonds a confié à un gestionnaire spécialisé le soin de limiter les risques de change qu'il encourt sur les marchés émergents. Cette activité, qui a commencé en 1999, a pris fin en 2002 après la liquidation des placements effectués sur les marchés émergents.

iv) Risque de garde

Le FIDA a confié la garde de ses placements à une grande banque spécialisée dans ce domaine. Cet établissement bancaire reçoit et conserve les fonds, tient des comptes distincts pour chacune des composantes du portefeuille de placements sous gestion extérieure, et exécute les opérations de placement lancées par les gestionnaires extérieurs.

d) Instruments dérivés

Les directives du FIDA en matière de placements autorisent le recours aux types d'instruments dérivés suivants:

i) Contrats à terme

Les contrats à terme sont des accords portant sur la livraison future de valeurs ou d'instruments du marché monétaire, par lesquels le vendeur s'oblige à livrer à une date ultérieure spécifiée un instrument financier donné, dont le prix ou le rendement est fixé à l'avance. Le dépôt de garantie obligatoire est effectué en espèces ou sous forme de titres, et les fluctuations du cours du marché sont enregistrées au jour le jour. Les fluctuations de la valeur des contrats à terme sont comptabilisées, lorsqu'elles interviennent, au poste des gains ou pertes nets sur les placements.

Les contrats à terme en cours en fin d'exercice avaient les caractéristiques suivantes:

	31 décembre	
	2002	2001
Nombre de contrats ouverts:		
Achat	1 042	375
Vente	495	178
Gains/(pertes) nets latents (milliers de USD)	951	(295)
Échéances	59 à 349 jours	60 jours

ii) Options

L'option est un contrat qui permet au détenteur d'acheter ou de vendre un instrument financier à un prix convenu et jusqu'à une échéance donnée, l'émetteur de l'option s'engageant de son côté à supporter le risque d'une évolution défavorable du cours de cet instrument financier. Le FIDA limite ses opérations dans ce domaine aux options négociées sur des marchés organisés. Le prix initial d'un contrat d'option correspond à la prime payée par l'acheteur, laquelle ne représente qu'une petite fraction du montant couvert par le contrat, également appelé montant notionnel. Le FIDA n'inscrit pas en charges ses contrats d'option.

Les contrats d'option en cours en fin d'exercice avaient les caractéristiques suivantes:

	31 décembre	
	2002	2001
Nombre de contrats ouverts:		
Achat	193	2 409
Vente	166	0
Valeur boursière – gain/(perte) (milliers de USD)	(226)	530
Gains/(pertes) nets latents (milliers de USD)	(18)	44
Échéances	52 à 349 jours	54 à 350 jours

iii) Couverture de change à terme

La couverture de change à terme est une opération qui permet d'opérer, à un moment donné, la conversion de montants en espèces d'une monnaie dans une autre, tout en garantissant simultanément l'opération inverse à une date ultérieure, afin de récupérer la première monnaie. Au 31 décembre 2002, les contrats de change à terme affichaient une perte latente de 77 000 USD (contre un gain de 1 124 000 USD en 2001). Leurs échéances s'échelonnaient entre 16 et 51 jours (entre deux et 79 jours au 31 décembre 2001). Les gains et les pertes réalisés et latents sont constatés au moment où ils se produisent et sont inscrits au poste des gains ou pertes nets sur les placements.

e) Évaluation des actifs

Le Fonds comptabilise les avoirs de son portefeuille aux cours du marché. Les plus-values et moins-values réalisées ou latentes sont comptabilisées au poste des gains ou pertes nets sur les placements.

f) Composition du portefeuille de placements par instrument

Au 31 décembre 2002, les encaisses et les placements évalués aux cours du marché, à l'exception des avoirs soumis à restriction et en monnaies non convertibles, se chiffraient à 2 093 252 000 USD (contre 1 916 353 000 USD en 2001). Ils se décomposaient comme suit:

	Milliers de USD	
	2002	2001
Encaisses	<u>322 899</u>	<u>71 702</u>
Instruments à revenu fixe	1 408 864	994 840
Gains/(pertes) latents sur contrats à terme	(77)	1 125
Dépôts à terme et autres effets bancaires	382 959	131 922
Actions	195 183	755 927
Contrats à terme	951	(39)
Options	<u>(226)</u>	<u>530</u>
Total des placements	1 987 654	1 884 305
Produits de placements à recevoir	21 183	18 991
Dividendes à recevoir	195	499
Sommes à recevoir sur cessions de valeurs	78 047	5 229
Sommes à payer sur achats de valeurs	<u>(316 726)</u>	<u>(64 373)</u>
Total	<u>2 093 252</u>	<u>1 916 353</u>

g) Composition du portefeuille de placements par monnaie

La composition par monnaie des encaisses et des placements au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001 était la suivante:

	Milliers de USD	
	2002	2001
Euro	562 828	469 691
Yen japonais	276 608	181 801
Livre Sterling	218 047	218 780
Dollar des États-Unis	944 314	781 771
Autres monnaies	<u>91 455</u>	<u>264 310</u>
Total	<u>2 093 252</u>	<u>1 916 353</u>

Depuis 1999, l'euro a remplacé le franc français et le mark allemand dans le panier du DTS.

h) Composition du portefeuille de placements par échéance

Au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001, la composition des encaisses et des placements par échéance était la suivante:

	Milliers de USD	
	2002	2001
Un an ou moins	507 721	167 244
Un à cinq ans	450 615	259 510
Cinq à dix ans	373 420	416 315
Plus de dix ans	566 313	317 357
Sans échéance fixe (actions)	<u>195 183</u>	<u>755 927</u>
Total	<u>2 093 252</u>	<u>1 916 353</u>

Au 31 décembre 2002, la durée moyenne des placements à revenu fixe restant à courir jusqu'à l'échéance était de 129 mois (contre 126 mois en 2001).

Gains/(pertes) sur les placements

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, les placements affichent un gain net de 26 217 000 USD (contre une perte de 42 856 000 USD en 2001). Les gains et pertes nets sur les placements se décomposent comme suit:

	Milliers de USD	
	2002	2001
Intérêts	58 874	58 387
Dividendes	7 652	13 614
Produit net des contrats à terme	1 163	96
Produit net des options	489	84
Plus-values réalisées sur les valeurs à revenu fixe	11 671	11 568
Moins-values réalisées sur les actions	(101 259)	(86 958)
Plus-values/(moins-values) latentes sur les valeurs à revenu fixe	41 852	(9 638)
Plus-values/(moins-values) latentes sur les actions	10 505	(21 345)
Revenu des prêts de titres et recouvrement de commissions	436	841
Intérêts versés par les banques et sur les monnaies non convertibles	<u>2 651</u>	<u>855</u>
	<u>34 034</u>	<u>(32 496)</u>
Frais de gestion du portefeuille et frais de garde	(7 117)	(9 705)
Autres dépenses nettes relatives aux placements	<u>(747)</u>	<u>(780)</u>
Gains/(pertes) nets sur les placements hors fonds supplémentaires	26 170	(42 981)
Revenu des fonds supplémentaires	<u>47</u>	<u>125</u>
Total	<u>26 217</u>	<u>(42 856)</u>

En 2002, le taux moyen de rendement du portefeuille de placements s'est établi à 1,3% (contre -2,3% en 2001).

En 2002, le produit net des placements au titre de l'Initiative PPTE s'est élevé à 301 000 USD (contre 475 000 USD en 2001). Il a été pris en compte dans le total des charges nettes au titre de l'Initiative PPTE, comme l'explique la note 9.

Note 4: Encaisses et placements soumis à restriction

a) Monnaies non librement convertibles

Au 31 décembre 2002, les avoirs en espèces et placements détenus par le Fonds en monnaies non librement convertibles s'élevaient respectivement à 355 000 USD (contre 364 000 USD en 2001) et 386 000 USD (contre 372 000 USD en 2001).

Conformément à l'Accord portant création du FIDA, les montants versés au Fonds par les membres de la catégorie III dans leur monnaie nationale, au titre de leurs contributions initiales ou de leurs contributions supplémentaires, sont soumises à restriction.

Ces sommes servent exclusivement:

- i) après consultation du membre concerné, à régler des dépenses d'administration et autres frais engagés par le Fonds sur le territoire dudit membre; ou
- ii) avec l'accord de ce membre, à payer des biens ou des services produits sur son territoire et nécessaires à des activités financées par le Fonds dans d'autres États.

b) Autres montants soumis à restriction

Dans les "Encaisses et placements soumis à restriction" figurent les montants suivants:

- i) 12 797 000 USD (contre 11 359 000 USD en 2001) de placements détenus au nom du Fonds pour le compte de la Mutuelle de crédit du personnel du FIDA.



- ii) 6 734 000 USD (contre 7 984 000 USD en 2001) de fonds supplémentaires détenus sur les comptes bancaires du FIDA et d'autres fonds détenus pour le compte d'entités hébergées par le FIDA.

Les montants ci-dessus sont inscrits au poste "Autres fonds dus" et ne figurent pas dans l'état des flux de trésorerie.

c) Soldes du fonds fiduciaire

Ces sommes comprennent 26 000 000 USD (contre 12 000 000 USD en 2001) représentant les montants placés pour le compte du fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE et 2 507 000 USD (2 451 000 USD en 2001) représentant les soldes bancaires du fonds fiduciaire.

d) Provision pour couverture médicale après cessation de service

Cette provision, d'un montant de 22,6 millions de USD (contre 13,7 millions de USD en 2001), a été constituée pour financer les coûts de la couverture médicale après cessation de service (voir la note 14 c)).

e) Contributions anticipées à la sixième et à la cinquième reconstitutions

Les montants en espèces reçus en 2002 à titre de contributions anticipées à la sixième reconstitution ont représenté au total 173 000 USD (2001 – néant). Ces sommes n'ont pas été incluses dans les ressources disponibles pour engagement puisque la sixième reconstitution n'a pas encore pris effet. En 2001, les contributions anticipées à la cinquième reconstitution, alors entrée en vigueur, ont été imputées aux ressources ordinaires.

Note 5: Contributions des membres

Les contributions que chaque membre doit verser au Fonds sont payables à l'échéance en monnaies librement convertibles; toutefois, jusqu'à la fin de la période de la troisième reconstitution, les membres de la catégorie III peuvent verser leur contribution dans leur propre monnaie, qu'elle soit ou non librement convertible. Les contributions doivent être versées en espèces mais, dans la mesure où le Fonds n'a pas un besoin immédiat d'une partie de la contribution pour ses opérations, cette partie peut être versée sous forme de billets à ordre ou d'obligations non négociables, irrévocables, ne portant pas intérêt et payables à vue. Sur recommandation de son Commissaire aux comptes, le Fonds a jugé prudent d'instituer des provisions pour arriérés de contributions (voir les notes 2 b), 6 et 7).

a) Contributions initiales

Les contributions initiales ont été intégralement acquittées, sous réserve de ce qui est indiqué dans les notes 6 et 7.

b) Première reconstitution des ressources

Les contributions à la première reconstitution des ressources du Fonds ont été intégralement acquittées, sous réserve de ce qui est indiqué dans la note 6.

c) Deuxième reconstitution des ressources

Les contributions à la deuxième reconstitution des ressources du Fonds ont été intégralement acquittées, sous réserve de ce qui est indiqué dans les notes 6 et 7.

d) Troisième reconstitution des ressources

On trouvera à l'appendice E un état détaillé des contributions à la troisième reconstitution. Les tirages appelés à ce jour ont été intégralement réglés, sous réserve de ce qui est indiqué dans les notes 6 et 7.

e) Quatrième reconstitution des ressources

On trouvera à l'appendice E un état détaillé des contributions à la quatrième reconstitution.

f) Cinquième reconstitution des ressources

On trouvera à l'appendice E un état détaillé des contributions à la cinquième reconstitution.

La cinquième reconstitution des ressources du Fonds a pris effet le 7 septembre 2001, date à laquelle les instruments de contribution déposés se montaient globalement à 50% des contributions respectives des membres, comme indiqué dans la résolution 119/XXIV adoptée par le Conseil des gouverneurs à sa vingt-quatrième session et ultérieurement amendée.

g) Sixième reconstitution des ressources

On trouvera à l'appendice E un état détaillé des contributions à la sixième reconstitution. Les conditions requises pour que la sixième reconstitution prenne effet n'étant pas encore remplies au 31 décembre 2002, les contributions effectuées jusqu'alors à ce titre n'ont pas été prises en compte dans les ressources du Fonds.

h) Programme spécial pour l'Afrique (PSA)

Des précisions sur les contributions au Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification (PSA) au titre des première et seconde phases sont données à l'appendice E.

i) Provisions

Conformément aux principes énoncés à la note 2 b), le Fonds a constitué les provisions ci-après:

	Milliers de USD	
	2002	2001
i) FIDA		
Billets à ordre des contributeurs	94 675	106 072
Montants à recevoir des contributeurs	92 070	89 583
Total	186 745	195 655

ii) Programme spécial pour l'Afrique

	Milliers de USD	
	2002	2001
Billets à ordre des contributeurs	10	10

Note 6: Billets à ordre des contributeurs

Conformément aux principes énoncés dans la note 2 b), le Fonds a constitué au titre des billets à ordre la provision indiquée ci-dessous et, en application des principes énoncés à la note 2 c), il a exclu des ressources disponibles pour engagement les montants qui apparaissent ci-après.

a) FIDA

Les billets à ordre au titre des contributions initiales et des contributions aux première et deuxième reconstitutions ont tous été encaissés sauf ceux émanant des États membres indiqués ci-dessous.

Au 31 décembre 2002, les contributions à toutes les reconstitutions jusques et y compris la quatrième, déposées sous forme de billets à ordre, avaient été tirées à 100% (100% jusqu'à la troisième reconstitution et 59,2% jusqu'à la quatrième au 31 décembre 2001) et les tirages sur les contributions à la cinquième reconstitution atteignaient 61,0% du total (31 décembre 2001 – néant).

Provisions

	Milliers de USD	
	2002	2001
i) Contributions initiales		
Iran	29 358	29 358
Iraq	13 717	13 717
	43 075	43 075
ii) Première reconstitution		
Iraq	31 099	31 099
Qatar	7 017	10 271
	38 116	41 370



FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

iii)	Deuxième reconstitution		
	Mauritanie	2	2
	Qatar	5 000	5 000
		5 002	5 002
iv)	Troisième reconstitution		
	Corée, R.P.D. de	600	600
	Jamahiriya arabe libyenne	7 857	16 000
	Mauritanie	25	25
		8 482	16 625
Total		94 675	106 072

Montants exclus des ressources disponibles pour engagement - Monnaies convertibles

		Milliers de USD	
		2002	2001
i)	Contributions initiales		
	Iran	29 358	29 358
	Iraq	13 717	13 717
		43 075	43 075
ii)	Première reconstitution		
	Iraq	31 099	31 099
	Qatar	7 017	10 271
		38 116	41 370
iii)	Deuxième reconstitution		
	Mauritanie	2	2
	Qatar	5 000	5 000
		5 002	5 002
iv)	Troisième reconstitution		
	Corée, R.P.D. de	600	600
	Jamahiriya arabe libyenne	7 857	16 000
	Mauritanie	25	25
	Nigéria	1 740	4 170
		10 222	20 795
v)	Quatrième reconstitution		
	Brésil	2 763	-
	Maroc	600	-
	Pakistan	1 612	-
		4 975	-
Total		101 390	110 242

Depuis le 31 décembre 2002, une somme de 3,3 millions de USD a été reçue du Qatar en règlement des contributions annoncées par ce pays à la première reconstitution. Si cette somme avait été reçue avant le 31 décembre 2002, le montant total des provisions aurait été ramené à 91 420 000 USD.

En outre, un paiement d'un montant de 551 000 USD a été reçu du Brésil. Si ce paiement et celui du Qatar avaient été reçus avant le 31 décembre 2002, le total des montants exclus des ressources disponibles aurait été ramené à 97 584 000 USD.

b) Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification

Conformément aux principes énoncés dans la note 2 b), il a été constitué au titre des contributions au Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification versées sous forme de billets à ordre la provision indiquée ci-dessous et, en application des principes énoncés dans la note 2 c), il a été exclu des ressources disponibles pour engagement les montants qui apparaissent ci-après:

Provisions		Milliers de USD	
		2002	2001
Première phase			
	Mauritanie	10	10
Total		10	10

Montants exclus des ressources disponibles pour engagement - Monnaies convertibles

		Milliers de USD	
		2002	2001
Première phase			
	Mauritanie	10	10
Total		10	10

Note 7: Sommes à recevoir des contributeurs

Les montants à recevoir des États membres au titre de leurs contributions initiales et de leurs contributions aux première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième reconstitutions des ressources du FIDA (y compris les contributions spéciales et complémentaires) se chiffrent à 100 220 000 USD après provisions (139 228 000 USD en 2001, déduction faite des contributions complémentaires).

Conformément aux principes énoncés dans la note 2 b), le Fonds a constitué des provisions au titre de certains de ces montants, comme indiqué ci-dessous:

Provisions		Milliers de USD	
		2002	2001
i)	Contributions initiales		
	Comores	8	7
	Iran	83 167	83 167
		83 174	83 174
ii)	Deuxième reconstitution		
	Gabon	371	371
	Iraq	2 000	2 000
		2 371	2 371
iii)	Troisième reconstitution		
	Iran	2 400	2 400
	Qatar	1 000	1 000
	Sao Tomé-et-Principe	10	10
		3 410	3 410
iv)	Quatrième reconstitution		
	Chili	420	-
	Kenya	927	628
	Nicaragua	17	-
	Nigéria	1 750	-
		3 114	628
Total		92 070	89 583

Note 8: Prêts

a) Généralités

Les prêts sont uniquement accordés aux pays en développement qui sont membres du Fonds ou à des organisations intergouvernementales dont ces pays font partie. Dans ce dernier cas, le Fonds peut exiger des garanties gouvernementales ou autres. Un prêt entre en vigueur lorsque le FIDA a reçu de l'emprunteur un avis juridique satisfaisant et lorsque les autres conditions préalables éventuelles ont été remplies. Les décaissements peuvent commencer dès l'entrée en vigueur du prêt.

Pour les prêts approuvés en 1978, le remboursement du principal et le paiement des intérêts doivent être effectués dans la même monnaie que la partie correspondante de la somme avancée, ou de la manière précisée dans l'accord de prêt. Pour tous les prêts du Fonds approuvés

à partir du 1^{er} janvier 1979, le remboursement du principal et le paiement des intérêts sont exigibles dans la monnaie spécifiée dans l'accord de prêt, pour un montant équivalant à la somme due en DTS, calculée sur la base des taux appliqués par le Fonds monétaire international (FMI) aux dates correspondantes. Les prêts approuvés sont décaissés en faveur des emprunteurs conformément aux dispositions de l'accord de prêt.

Originellement, les Principes et critères en matière de prêts (paragraphe 31) énonçaient les conditions de prêt comme suit: "Le Fonds fournira selon les modalités et conditions ci-après des ressources financières à ses États membres pour des projets et programmes approuvés: i) prêts spéciaux à des conditions particulièrement favorables; les frais de services s'élèvent dans ce cas à 1% par an et la période de remboursement est de 50 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans; ii) prêts à des conditions intermédiaires; le taux d'intérêt s'élève dans ce cas à 4% par an et la période de remboursement est de 20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans; iii) prêts à des conditions ordinaires; le taux d'intérêt s'élève dans ce cas à 8% et la période de remboursement varie de 15 à 18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans."

Le 28 janvier 1994, le Conseil des gouverneurs du FIDA, dans sa résolution 83/XVII, a entériné les nouvelles dispositions ci-après des Principes et critères en matière de prêts:

"32 a) les prêts consentis à des conditions particulièrement favorables seront exempts d'intérêts mais supporteront une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et comporteront un délai de remboursement de quarante (40) ans, différé d'amortissement de dix (10) ans compris; b) les prêts consentis à des conditions intermédiaires supporteront un taux d'intérêt annuel équivalant à 50% du taux d'intérêt variable de référence déterminé chaque année par le Conseil d'administration et comporteront un délai de remboursement de vingt (20) ans, différé d'amortissement de cinq (5) ans compris; c) les prêts consentis aux conditions ordinaires supporteront un taux d'intérêt annuel équivalant à 100% du taux d'intérêt variable de référence déterminé chaque année par le Conseil d'administration et comporteront un délai de remboursement allant de quinze (15) ans à dix-huit (18) ans, différé d'amortissement de trois (3) ans compris; d) aucune commission d'engagement ne sera prélevée sur les prêts."

Depuis l'exercice 2001, les prêts sont comptabilisés sur la base de leur coût non amorti, déduction faite d'une provision pour dépréciation latente, alors qu'ils l'étaient sur la base de leur coût dans les états financiers des exercices précédents. Cette modification a été apportée aux principes comptables pour aligner ceux-ci sur la norme comptable internationale n° 39 relative à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Aux termes de cette norme comptable, le FIDA doit passer en revue périodiquement son portefeuille de prêts pour identifier toute dépréciation latente d'actif. S'il n'est pas certain qu'un prêt sera intégralement remboursé conformément à l'échéancier initial, il doit constituer une provision, sans que cette réduction de la valeur estimée du prêt exonère pour autant l'État membre concerné de son obligation d'honorer intégralement ses engagements. Si ladite réduction ne s'avère plus nécessaire, il est passé une écriture inverse. La variation nette de la provision pour dépréciation latente apparaît sous une rubrique distincte dans l'état des activités et des variations de l'actif net et est inscrite séparément aussi dans le bilan.

b) Impact de cette modification des principes comptables

Conformément à la norme comptable applicable, les états financiers comparatifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2000 n'ont pas été retraités, mais un ajustement a été apporté au solde d'ouverture du revenu net, comme indiqué au tableau figurant à l'alinéa c) ci-dessous. La provision apparaissant dans les états financiers de l'exercice 2001 du fait de cette modification des principes comptables est de 72,2 millions de USD, soit 75,0 millions de USD imputables aux exercices précédents moins 2,8 millions de USD (reprise sur provision) pour l'exercice clos le 31 décembre 2001.

c) Provision cumulée pour dépréciation latente

La provision est égale à la différence entre la valeur nominale du prêt et le montant des flux de trésorerie calculé sur la base de l'échéancier de remboursement probable ou renégocié. La dépréciation latente s'applique à la totalité du prêt et pas seulement au versement en retard.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer avec quelque degré de certitude ce que seront les flux de trésorerie produits par un prêt (comme c'est le cas pour tous les prêts ayant jusqu'à présent donné lieu à la constitution d'une provision), on peut appliquer une méthode semblable à celle en usage pour le provisionnement des contributions des États membres. Ainsi, une provision sera constituée dès lors qu'en l'absence de plan de règlement convenu, un versement dû au titre du prêt aura plus de 24 mois de retard. Une provision est également constituée pour les échéances du même prêt en retard de moins de 24 mois. Tous les montants impayés à la date d'expiration de ce délai sont considérés comme inclus dans la provision, même si une partie de l'encours du prêt est ultérieurement remboursée. Lorsque le retard dépasse 48 mois, la provision s'applique à l'intégralité du principal non remboursé. La date à partir de laquelle commencent à courir les délais susmentionnés est celle du bilan.

On trouvera ci-dessous une analyse de la provision cumulée pour dépréciation latente:

	Milliers de USD	
	2002	2001
Solde en début d'exercice	72 237	0
Ajustement du solde d'ouverture*	0	74 995
Solde ajusté en début d'exercice	72 237	74 995
Augmentation/(réduction) nette de la provision pour dépréciation latente	5 834	(2 758)
Solde en fin d'exercice	78 071	72 237

* Ajustement opéré conformément aux dispositions de la norme comptable internationale n° 39 pour les exercices précédents.

d) Situation de non-comptabilisation

En cas de paiements en retard de plus de 180 jours, les intérêts et commissions de service ne sont portés en recettes que lorsqu'ils sont effectivement reçus. Avant 2001, le délai était de 10 mois (300 jours), mais il a été réduit pour aligner les pratiques du FIDA sur celles des autres institutions financières internationales. Des démarches se poursuivent auprès des gouvernements intéressés afin d'obtenir le règlement de ces impayés.

Si ces sommes avaient été passées en recettes, le produit des prêts indiqué dans l'état des activités et des variations de l'actif net pour l'exercice 2002 aurait été supérieur de 2 844 000 USD (contre 2 221 000 USD en 2001). Dans le cas du PSA, le chiffre correspondant est de 47 000 USD (contre 162 000 USD en 2001). Les pays membres concernés sont indiqués ci-après:

Emprunteurs en situation de non-comptabilisation - FIDA

	Milliers de USD		31 décembre 2002	
	Principal non amorti	Principal en arriéré	Recettes non comptabilisées en 2002	En situation d'arriérés depuis
République centrafricaine	28 924	1 204	272	Mai 2001
Congo	2 777	2 297	113	Avril 1993
Cuba	11 295	11 489	432	Sept. 1989
R.D. du Congo	24 672	5 826	236	Fév. 1993
Gabon	1 905	274	126	Juin 2002
Guinée-Bissau	5 962	755	58	Nov. 1995
Libéria	13 840	10 124	385	Nov. 1995
Seychelles	479	68	37	Janv. 2002
Sierra Leone	23 027	1 234	226	Mars 1998
Îles Salomon	3 016	168	29	Avril 2001
Somalie	23 518	8 535	224	Janv. 1991
Togo	21 451	1 418	196	Sept. 2000
Zimbabwe	22 782	2 728	510	Oct. 2001
Total	183 648	46 120	2 844	

Emprunteurs en situation de non-comptabilisation – PSA

	Milliers de USD		31 décembre 2002	
	Principal non amorti	Principal en arriéré	Recettes non comptabilisées en 2002	En situation d'arriérés depuis
Guinée-Bissau	2 783	315	26	Déc. 1995
Sierra Leone	<u>2 046</u>	<u>0</u>	<u>21</u>	Mars 1998
Total	<u>4 829</u>	<u>315</u>	<u>47</u>	

Le produit des prêts indiqué dans l'état des activités et des variations de l'actif net pour l'exercice 2002 comprend un montant de 275 000 USD (contre 640 000 USD en 2001) perçu au titre d'années antérieures.

On trouvera à l'appendice F un état détaillé des prêts approuvés, des décaissements effectués et des remboursements de prêts.

e) Analyse détaillée des soldes des prêts

	Milliers de USD	
	2002	2001
FIDA - prêts approuvés, moins annulations et ajustement pour variation de la valeur en USD du total des prêts en DTS (appendices D et F):		
Milliers de USD		
2002 – 6 462 277 USD		
2001 – 5 934 743 USD		
Prêts en vigueur	5 820 108	5 394 161
Solde non décaissé	(1 707 713)	(1 580 742)
Remboursements	<u>(1 027 183)</u>	<u>(1 093 322)</u>
Encours des prêts	3 085 212	2 720 097
PSA - prêts approuvés, plus ajustement pour variation de la valeur en USD du total des prêts en DTS (appendice F):		
Milliers de USD		
2002 – 313 796 USD		
2001 – 297 106 USD		
Prêts en vigueur	313 796	297 106
Solde non décaissé	(17 790)	(27 040)
Remboursements	<u>(21 516)</u>	<u>(16 227)</u>
Encours des prêts	274 490	253 839
Total - prêts approuvés, moins annulations et ajustement pour variation de la valeur en USD du total des prêts en DTS		
Milliers de USD		
2002 – 6 776 073 USD		
2001 – 6 231 849 USD		
Prêts en vigueur	6 133 904	5 691 267
Solde non décaissé	(1 725 503)	(1 607 782)
Remboursements	<u>(1 048 699)</u>	<u>(1 109 549)</u>
Encours des prêts	3 359 702	2 973 936

f) Prêts à des États non membres

Fonds pour Gaza et la Cisjordanie (FGC)

À sa vingt et unième session de février 1998, le Conseil des gouverneurs a, dans sa résolution 107/XXI, approuvé l'établissement d'un fonds spécifiquement destiné à financer des prêts pour Gaza et la Cisjordanie. Il a été à cet effet dérogé à l'application de l'article 7, section 1 b), de l'Accord portant création du FIDA. L'aide financière, y compris sous forme de prêts, est transférée au FGC par décision du Conseil d'administration et son remboursement, le cas échéant, est imputé directement aux ressources ordinaires du FIDA.

Note 9: Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés

a) Historique de l'Initiative PPTE

Le Conseil d'administration a proposé que le FIDA participe à l'Initiative du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés dans le cadre de sa politique générale en matière de partenariats avec des pays ayant des arriérés, ou susceptibles d'en avoir à l'avenir, en raison du poids du service de leur dette. En adoptant la résolution 101/XX, le Conseil des gouverneurs, à sa vingtième session tenue en février 1997, a approuvé la participation du FIDA à l'Initiative PPTE.

En février 2000, le Conseil des gouverneurs a autorisé le FIDA à accorder des allègements de dette dans le cadre de l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette, en annulant, au profit des pays qui remplissent les conditions requises, une fraction de leurs obligations au titre du service de la dette, à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Les montants ainsi annulés doivent être remboursés, au fur et à mesure, par le Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE, dans la limite des ressources disponibles.

Le Conseil des gouverneurs a chargé le Conseil d'administration d'approuver au cas par cas les allègements de dette incombant au FIDA dans le cadre global de l'Initiative PPTE afin de ramener la dette d'un pays à un niveau soutenable.

L'Initiative PPTE implique pour les institutions financières internationales (IFI) participantes deux types d'opérations financières:

- i) une réduction, dans les proportions convenues, des remboursements provenant des pays débiteurs;
- ii) le versement sur leurs comptes de prêt de sommes destinées à compenser la réduction des remboursements.

Chaque IFI choisira le mécanisme qu'elle juge le plus approprié pour mobiliser et gérer les ressources destinées à compenser la diminution des rentrées attendues sur ses comptes de prêt.

Un Fonds fiduciaire pour l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE a été établi suite à l'adoption par le Conseil des gouverneurs, le 11 février 1998, de sa résolution 105/XXI. Ce Fonds fiduciaire reçoit du FIDA et d'autres sources des ressources spécifiquement destinées à compenser la diminution convenue au titre de l'Initiative PPTE des remboursements au(x) compte(s) de prêt. (Voir l'appendice G pour plus de détails).

Comme l'a décidé le Conseil d'administration à sa soixante-cinquième session, en décembre 1998, un montant de 4 000 000 USD a été prélevé sur l'excédent cumulé, successivement en 1998, 1999, 2000 et 2001, en faveur de l'Initiative PPTE. En outre, comme il a été convenu à la soixante-sixième session du Conseil d'administration, en avril 1999, une somme de 2 700 000 USD a été spécialement prélevée sur les ressources du FIDA et affectée à l'Initiative PPTE pour compenser le déficit de financement prévu sur la dette du Mali. Ce transfert a été effectué en 2000. Enfin, comme l'a décidé le Conseil d'administration à sa soixante-quinzième session, en avril 2002, un montant de 14 000 000 USD a été transféré de l'excédent cumulé à l'Initiative PPTE en 2002.

On trouvera à l'appendice E un état détaillé des financements apportés par les donateurs extérieurs.

b) Impact de l'Initiative PPTE

Lorsque le Conseil d'administration approuve un allègement de dette pour un pays donné, la valeur nominale de la fraction de principal incluse dans le coût estimatif de l'allègement est déduite de l'encours des prêts décaissés et du revenu, et inscrite au poste Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE. Cette provision fait l'objet de révisions périodiques. L'estimation de la valeur nominale des imputations effectuées au titre de l'Initiative PPTE comporte un élément discrétionnaire important.

La provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE est réduite lorsque le Fonds fiduciaire fournit la contrepartie des allègements de dette (voir l'alinéa c) ci-après).

L'appendice G contient un état récapitulatif des allègements de dette déjà consentis depuis le début de l'Initiative PPTE et de ceux qui doivent l'être dans l'avenir. Les allègements de dettes approuvés à ce jour par le Conseil d'administration sont exclusifs de tous les montants relatifs à l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette des pays suivants: Burundi, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Laos, Libéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan et Togo. À la fin de l'exercice 2002, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont annoncé l'allègement de la dette de ces pays. Il est prévu que le FIDA reçoive du Conseil d'administration en 2003 l'autorisation de financer sa part des nouveaux allègements ainsi consentis. Au moment où les états financiers de l'exercice 2002 ont été établis, la contribution du FIDA à l'allègement global de la dette de ces pays, au titre aussi bien du principal que des intérêts, était estimée à 144 056 000 USD.

Une somme de 301 000 USD (475 000 USD en 2001) représentant le produit net des placements du Fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE a été incluse dans la charge nette totale au titre de l'Initiative PPTE qui figure dans l'état des activités et des variations de l'actif net.

Le coût total cumulé des allègements de dette se décompose comme suit:

	Milliers de USD		
	2002	Variation	2001
Contribution à l'Initiative PPTE approuvée en 1998	16 000		16 000
Contribution à l'Initiative PPTE approuvée en 1999	2 670		2 670
Contribution à l'Initiative PPTE approuvée en 2002	14 000	14 000	-
Différence entre les allègements de dette approuvés et les ressources disponibles (appendice A)	193 625	21 596	172 031
Écarts de change nets cumulés	<u>10 625</u>	<u>16 075</u>	<u>(5 452)</u>
Coût total cumulé de l'Initiative PPTE inclus dans l'excédent cumulé du FIDA	236 920	51 671	185 249
Contibution des Pays-Bas	11 978	725	11 253
Contribution de l'Allemagne	6 989	246	6 743
Contribution de la Belgique	2 713	2 713	-
Produit cumulé des placements au titre de l'Initiative PPTE	<u>1 461</u>	<u>302</u>	<u>1 159</u>
Total (voir l'appendice G)	<u>260 061</u>	<u>55 657</u>	<u>204 404</u>

c) Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE

Lorsque le Conseil d'administration approuve un allègement de dette, la valeur nominale estimative de la fraction de principal incluse dans l'allègement qui sera consenti au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette est inscrite en charge sous la rubrique Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE, et elle est compensée par les sommes à recevoir du Fonds fiduciaire pour l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE, dans la limite des ressources disponibles. Ces montants ne comprennent aucun des allègements de dette effectivement accordés à ce jour. Les soldes des exercices clos le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2001 sont indiqués ci-après:

	Milliers de USD	
	2002	2001
Solde d'ouverture	189 442	94 856
Provision pour la fraction de principal des nouveaux allègements de dette	30 662	99 019
Écarts de change nets	<u>15 952</u>	<u>(4 433)</u>
Solde de clôture	<u>236 056</u>	<u>189 442</u>

Note 10: Dons

L'Accord portant création du FIDA habilite ce dernier à accorder des dons à ses membres ou à des organisations intergouvernementales auxquelles participent ses membres, selon les modalités qu'il juge appropriées.

À sa vingt-quatrième session, en février 2001, le Conseil des gouverneurs a approuvé la création du Mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP), indépendamment du programme de travail et budget du FIDA, afin de financer les dépenses afférentes à la conception, à l'exécution et à la supervision des projets et programmes financés au moyen des prêts et des dons du FIDA.

Auparavant, les coûts encourus au titre du Fonds d'élaboration des projets étaient inclus dans le montant des dons. La direction du FIDA a été autorisée à définir une nouvelle série de règles et de procédures financières et administratives pour le MFDP.

À compter de 2002, les coûts afférents au Fonds d'élaboration des projets, à l'assistance technique, au Mécanisme spécial d'intervention, aux audits d'environnement et à l'accélération de l'exécution des projets sont considérés comme des coûts imputables au MFDP et traités en conséquence (voir la note 11).

Suite à la définition des procédures applicables au MFDP (voir la note 11), il a été décidé de revoir la méthode d'enregistrement comptable de tous les dons et de l'aligner sur celle adoptée pour les engagements au titre de l'Initiative PPTE. En conséquence, les dons sont donc passés en charges et enregistrés séparément sur l'état des activités et des variations de l'actif net au moment où ils deviennent effectifs, et enregistrés au passif du bilan pour les montants non décaissés. Les dons annulés sont déduits des charges de l'exercice pendant lequel l'annulation prend effet. Comme les années précédentes, en revanche, les dons sont déduits des ressources disponibles à la date de leur approbation par l'autorité compétente.

Cette nouvelle méthode permettra de mieux faire ressortir l'incidence des dons sur la position financière et les activités d'exploitation du FIDA. Auparavant, ces éléments étaient enregistrés au passif du bilan, où ils venaient en déduction des contributions et de l'excédent cumulé au moment de leur approbation.

a) Effet du changement de méthode comptable

En 2002, une nouvelle méthode a été adoptée pour la comptabilisation des dons et des coûts afférents au MFDP, dont les effets sont brièvement décrits à la note 11 ci-après.

Note 11: Coûts afférents au MFDP

Le MFDP finance les dépenses pluriannuelles afférentes à la conception, à l'exécution et à la supervision des projets et programmes financés par les prêts et les dons du FIDA. Cette nouvelle catégorie de coûts se substitue à un type particulier de dons qui couvriraient uniquement auparavant certaines phases du cycle des projets. En 2002, le Fonds a modifié sa méthode d'enregistrement comptable des coûts relatifs au MFDP, qui avait été créé par décision du Conseil des gouverneurs, en février 2001, en tant qu'élément distinct du programme de travail et budget du FIDA. Ainsi, les coûts imputables aux institutions coopérantes, qui figuraient en 2001 dans le budget administratif, ont été transférés au poste du MFDP en 2002. À compter de 2002, lorsqu'un engagement naît au titre du MFDP, le coût correspondant est inscrit en charges sur une ligne distincte de l'État des activités et des variations de l'actif net, et enregistré au passif du bilan pour les montants non décaissés. Les engagements au titre du MFDP sont déduits des ressources disponibles pour engagement lorsque les activités auxquelles ils correspondent deviennent effectives, compte tenu des différentes étapes prévues pour chacune d'entre elles.

Conformément à la norme comptable pertinente, les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2001 ont été recalculés aux fins de comparaison. Les principaux effets de la nouvelle méthode d'enregistrement des coûts relatifs au MFDP et des dons (voir la note 10 ci-dessus) sont récapitulés ci-dessous pour les exercices 2002 et 2001.



	Milliers de USD		Solde recalculé
	Avant le changement	Effet de la nouvelle méthode	
2002			
Excédent cumulé au 31 décembre 2001	1 398 662	(397 783)	1 000 879
Compte de résultat			
MFDP 2002	12 572	10 588	23 160
Dons 2002	0	<u>16 776</u>	<u>16 776</u>
		27 364	39 936
Bilan			
Dons du FIDA	439 695	(439 695)	0
Dons non décaissés	45 933	(13 682)	32 251
2001			
Excédent cumulé au 31 décembre 2000	1 735 664	(365 496)	1 370 168
Total cumulé des dons approuvés par le FIDA	422 919	(422 919)	0
Compte de résultat			
MFDP	0	9 666	9 666
Dons	0	23 000	<u>23 000</u>
			32 666
Variation des dons approuvés	26 274	(26 274)	0
Pertes nettes de change	187 540	(378)	187 162
Bilan			
Dons non décaissés	(64 771)	<u>25 137</u>	(39 634)
Sous-total		31 151	

Les coûts encourus en 2002 au titre du MFDP se détaillent comme suit:

	Milliers de USD
Développement de nouveaux projets/ programmes	11 418
Institutions coopérantes	7 479
Projets en cours	2 675
Frais de déplacement	<u>1 588</u>
Total	<u>23 160</u>

Note 12: Réserve générale

À sa quatrième session, en 1980, le Conseil des gouverneurs a reconnu la nécessité de se prémunir contre le risque de surengagement des ressources du Fonds qui pourrait découler des fluctuations des taux de change et contre les retards éventuels dans la perception par le Fonds des paiements au titre du service des prêts, ou dans le recouvrement des sommes qui lui sont dues au titre du produit du placement de ses avoirs liquides, et a décidé de constituer une Réserve générale. À sa cinquante-quatrième session, en avril 1995, le Conseil d'administration a défini un quatrième risque de surengagement, à savoir celui qui pourrait découler d'une diminution de la valeur des actifs du Fonds par suite de fluctuations de cours affectant ses placements.

Les virements à la Réserve générale par prélèvement sur l'Excédent cumulé sont décidés par le Conseil d'administration compte tenu de la situation financière du Fonds. Le Conseil d'administration a décidé à sa soixante-cinquième session en décembre 1998 de maintenir la Réserve générale à 95 millions de USD. La question de savoir si le montant de la Réserve générale est suffisant est revue périodiquement par le Conseil d'administration. Les retraits opérés sur la Réserve générale sont sujets à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

Note 13: Fonds supplétifs, fonds fiduciaires et entités hébergées par le FIDA

Le FIDA mobilise des ressources, y compris des cofinancements, et des connaissances au travers d'une coalition dynamique de ruraux pauvres, de gouvernements, d'institutions financières et de développement, d'organisations non gouvernementales et d'entités du secteur privé. Les financements obtenus auprès de sources ponctuelles, sous la forme de fonds supplétifs et de ressources humaines, font partie intégrante des activités opérationnelles du FIDA. Leurs principaux emplois sont les suivants: dons d'assistance technique, cofinancements, recrutement de cadres associés et activités programmatiques ou thématiques. Des états financiers spécialement consacrés à ces fonds

supplétifs administrés par le FIDA ont été préparés pour l'exercice 2002.

Les fonds supplétifs administrés par le FIDA englobent aussi le Programme conjoint du Fonds belge de survie (PC-FBS), dont les activités visent essentiellement à améliorer la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des ménages dans certaines régions de pays en développement, à renforcer les capacités et l'autonomie des populations et à réduire leur vulnérabilité en favorisant l'adoption de stratégies de survie adaptées. Le PC-FBS est hébergé par le FIDA, mais son programme de travail est établi en accord avec le Gouvernement belge. Il fait l'objet d'états financiers distincts pour l'exercice 2002. Par souci de clarté et d'exhaustivité, les données financières relatives aux sources de financement qui ont un lien direct avec les principales activités du FIDA et sont largement contrôlées par ce dernier seront consolidées dans les états financiers du FIDA à compter de 2003. Elles ne l'ont pas été jusque-là au motif qu'elles n'étaient pas suffisamment significatives.

On trouvera des informations sur les fonds fiduciaires du FIDA, à savoir le fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE et le fonds fiduciaire pour la couverture médicale après cessation de service (créé en 2003), aux Notes 9 a) et 14 c) respectivement. Les opérations et les soldes relatifs à ces fonds sont inclus dans les comptes consolidés du FIDA.

En outre, le FIDA a des relations avec d'autres entités qu'il héberge, mais dont les opérations ne sont pas directement liées à ses activités principales et ne font donc pas partie des comptes du FIDA. Il s'agit en l'occurrence de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté et du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Ces entités distinctes publient leurs propres états financiers. En 2002, enfin, le FIDA a été choisi comme organisme d'exécution chargé de la supervision d'un projet de création d'un fonds pour l'environnement mondial au Mali, projet qui n'en est toutefois qu'au stade initial pour le moment.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002, le FIDA a reçu une somme totale de 240 000 USD (contre 291 000 USD en 2001) à titre de rémunération pour les services administratifs liés aux fonds supplétifs et aux entités qu'il héberge. En outre, certains donateurs lui ont fourni des ressources humaines (les cadres associés) pour l'aider dans ses activités, assistance estimée en termes monétaires à environ 1,5 million de USD (contre 1,32 million de USD en 2001). Cette somme a été déduite directement des coûts correspondants dans les comptes.

Au 31 décembre 2002, le total cumulé des contributions accordées par le FIDA aux entités qu'il héberge se montait à quelque 9,9 millions de USD (contre 8,0 millions de USD en 2001), réparti comme suit:

	Milliers de USD	
	2002	2001
Coalition populaire	4 850	4 250
Mécanisme mondial	<u>5 000</u>	<u>3 750</u>
Total	<u>9 850</u>	<u>8 000</u>

Note 14: Effectifs, pensions et couverture médicale

a) Effectifs

Le nombre de postes du Fonds – y compris ceux du Président et du Vice-Président – approuvés au 31 décembre, s'établit comme suit:

	2002	2001
Cadre organique	134,0	134
Services généraux	<u>181,5</u>	<u>181</u>
	<u>315,5</u>	<u>315</u>

L'augmentation des effectifs dans la catégorie des services généraux est due à la conversion en poste à durée déterminée d'un poste occupé à temps partiel par un agent temporaire.

Comme les années précédentes, le FIDA a recouru aux services de consultants, de personnel de conférence et d'autres agents temporaires pour lui permettre de couvrir ses besoins opérationnels.

**b) Pensions**

Le FIDA est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été créée pour assurer aux fonctionnaires concernés des prestations de retraite ainsi que des indemnités en cas de décès, d'invalidité et autres. Son personnel est donc couvert par un régime de retraite par capitalisation à prestations définies. L'obligation financière de l'organisation vis-à-vis de la Caisse se compose d'une cotisation obligatoire au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies majorée, le cas échéant, d'une part du déficit actuariel, conformément aux dispositions de l'article 26 des Statuts de la Caisse des pensions. Cette part de déficit ne doit être payée que lorsque l'Assemblée générale décide de recourir aux dispositions de l'article 26, après qu'une estimation actuarielle de l'actif de la Caisse a déterminé la nécessité d'un tel paiement à la date d'évaluation. Au moment où les présents états ont été établis, l'Assemblée générale n'avait pas eu recours auxdites dispositions.

La méthode actuarielle adoptée repose sur l'approche globale avec entrants. Le coût des prestations est comptabilisé en charge dans le compte de résultat de manière qu'il soit réparti sur les années de service des employés, conformément aux conseils des actuaires qui effectuent une évaluation complète du régime tous les deux ans. La dernière évaluation actuarielle a été établie au 31 décembre 2001. Le FIDA verse des cotisations pour le compte de son personnel (actuellement payées par l'affilié et le FIDA à hauteur de 7,9% et 15,8% respectivement de la rémunération soumise à retenue pour pension) et serait coresponsable, au prorata de sa part, de tout déficit. Le total des cotisations versées à la Caisse des pensions en 2002 s'est élevé à 4 283 000 USD (contre 3 709 000 USD en 2001). Le FIDA n'étant pas en mesure de déterminer avec suffisamment de fiabilité, à des fins comptables, ce que représente sa part de la position financière et de la performance de la Caisse des pensions, il ne comptabilise rien dans son actif à cet égard, et ne présente aucune autre information ayant trait aux prestations de retraite, comme le rendement des avoirs de la Caisse.

c) Couverture médicale après cessation de service

Le FIDA participe sur la base d'un partage des coûts à un système de couverture médicale après cessation de service géré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à l'intention des anciens fonctionnaires touchant une pension des Nations Unies et d'autres anciens fonctionnaires remplissant les conditions requises. Ce plan d'assurance médicale repose sur le principe de la répartition, c'est-à-dire qu'il finance les dépenses annuelles sur les budgets annuels et les cotisations du personnel. En 1995, la FAO a engagé un actuaire pour déterminer le montant des engagements non provisionnés de ce plan, dont la part du FIDA est actuellement calculée sur la base des rémunérations ouvrant droit à pension. La norme comptable internationale n°19 (révisée), qui a pris effet le 1^{er} janvier 1999, prévoit que ces engagements doivent être intégralement et immédiatement constatés dans les comptes, sauf dispositions transitoires applicables à l'enregistrement du déficit initial. Conformément à ces dispositions transitoires, le FIDA a décidé de provisionner sa part du déficit initial en la traitant comme une dépense amortissable de façon linéaire sur une période de cinq ans, en l'occurrence 1999-2003. Une évaluation actuarielle ultérieure, établie au 31 décembre 1999, a fait ressortir une augmentation du déficit de quelque 6,8 millions de USD. Par prudence, le FIDA a décidé de traiter cet accroissement comme s'il existait déjà au moment où la nouvelle norme a été adoptée. En décembre 2000, le Conseil d'administration a donc autorisé l'amortissement linéaire de ce montant sur le reste de la période de cinq ans, à savoir 2000-2003.

La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2001, à l'aide d'une méthode rétrospective de répartition des prestations au prorata des années de service, sur la base des hypothèses suivantes: taux d'actualisation – 6,0%; augmentations de salaires prévues – 3,0%; augmentations des frais médicaux – 4,5%; inflation – 2,5%. D'après ce calcul, dont les résultats n'ont été connus qu'au second semestre 2002, la part de la dette non provisionnée revenant au FIDA était de l'ordre de 23,3 millions de USD au 31 décembre 2001, soit une hausse de quelque 3,6 millions de USD par rapport au déficit estimé au 31 décembre 1999. Conformément aux dispositions de la norme comptable internationale n° 19, le montant total de ce déficit a été enregistré dans les comptes de 2002, après approbation du Conseil d'administration en décembre 2002. En conséquence, les états financiers des exercices 2002 et 2001 contiennent une provision constituée comme suit au 31 décembre:

Millions de USD

	2002	2001
Déficit actuariel		
Provision reportée	11,2	6,9
Un cinquième du déficit initial estimé à 12,9 millions de USD	2,6	2,6
Un quart du montant de 6,8 millions de USD intégré au déficit initial	1,7	1,7
Coût imputé à l'exercice 2002	3,6	=
Charge totale	7,9	4,3
Provision reportée	19,1	11,2
Coût des prestations au titre des services rendus		
Provision reportée	2,6	1,6
Charge imputée à l'exercice	0,7	1,0
Provision cumulée	3,3	2,6
Coût total imputé à l'exercice	8,6	5,3
Intérêts		
Intérêts sur les soldes	0,2	0,1*
Intérêts cumulés	0,2	0,1
Provision totale au 31 décembre	22,6	13,7

* En 2001, les intérêts ont été inclus dans les intérêts sur les sommes en banque non soumises à restriction; ils ont été reclassés en 2002.

Depuis le 1^{er} janvier 1998, le FIDA inscrit dans ses comptes, pour cette couverture médicale, le coût total des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice. En 2002, ce coût, inclus dans les salaires et prestations du personnel, a été de 721 000 USD (y compris un montant de 324 000 USD correspondant au coût des services rendus au cours des exercices précédents), contre 974 000 USD en 2001. Depuis 2000, il est inclus dans les encaisses soumises à restriction figurant au bilan.

Il est prévu de procéder à une évaluation actuarielle au moins tous les deux ans.

Aux termes de la norme comptable internationale n° 19, le FIDA est tenu de constituer une entité juridique indépendante (en l'occurrence un fonds fiduciaire) à laquelle les actifs du système de couverture médicale après cessation de service devront être transférés pour pouvoir être reconnus comme tels et donc utilisés pour compenser les engagements estimés du FIDA au titre de la couverture médicale de ses agents retraités. Depuis 2001, le FIDA met ces fonds de côté de façon à ce que les intérêts qu'ils produisent, le cas échéant, puissent leur être crédités, en attendant la création d'une entité juridique distincte conformément à la résolution prise à cet effet par le Conseil des gouverneurs en février 2003.

Note 15: Imposition

Le FIDA est une institution spécialisée des Nations Unies, et en tant que telle, jouit du privilège d'exemption fiscale en vertu de la Convention de 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies et de l'Accord entre la République italienne et le Fonds relatif au siège permanent du FIDA. Les prélèvements fiscaux s'appliquant aux éléments pour lesquels l'exemption n'a pas encore été obtenue sont déduits directement du produit des placements correspondant.

Note 16: Imprévus**a) Éléments de passif conditionnels**

Le FIDA a accumulé des engagements conditionnels au titre des allègements de dettes annoncés par la Banque mondiale/Fonds monétaire international en faveur de 11 pays. Voir la note 9 b) pour de plus amples détails sur le coût potentiel de l'allègement des montants dus par ces pays au titre du principal et des intérêts ainsi que de la non-comptabilisation des intérêts qu'auraient produits les prêts pour lesquels un allègement de la dette a déjà été approuvé, comme indiqué à l'appendice G.



b) Éléments d'actif conditionnels

L'organisation prévoit de recevoir environ 998 000 EUR (1 047 000 USD actuellement) au titre du remboursement de prélèvements fiscaux déduits du produit des placements au cours des années antérieures. Faute de certitude sur leur montant exact et sur la date de leur remboursement, les sommes correspondantes avaient été intégralement inscrites dans les comptes des exercices précédents. Le FIDA a récemment soumis au Gouvernement italien des demandes officielles de remboursement de ces prélèvements, mais leur restitution n'interviendra probablement pas avant 2003.

Note 17: Date d'autorisation de la publication des états financiers

Les états financiers pourront être publiés après avoir été approuvés par le Conseil d'administration, à sa session d'avril 2003, sur recommandation du Comité d'audit formulée à sa réunion de mars 2003. Les états financiers de l'exercice 2002 seront soumis pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa session de février 2004. Les états financiers de l'exercice 2001 ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs à la session du vingt-cinquième anniversaire du FIDA, en février 2003.



PricewaterhouseCoopers

Pièce jointe à la lettre du 19 février 2002

PricewaterhouseCoopers S.p.A

VERSION PROVISOIRE

Le Fonds international de développement agricole
Rome

Nous avons procédé à la vérification des états financiers (appendices A à H) du Fonds international de développement agricole relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2002 et 2001. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction du Fonds. Notre responsabilité est d'émettre une opinion à leur sujet sur la base de notre vérification.

Notre vérification a été conduite selon les normes de révision comptable acceptées sur le plan international. Ces normes nous imposent de planifier et d'exécuter la vérification de manière à pouvoir raisonnablement assurer que les états financiers sont exempts d'inexactitudes matérielles. La vérification comprend l'examen, par sondage, des pièces justificatives des montants indiqués et des informations fournies dans les états financiers. Elle comprend aussi une évaluation des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers. Nous pensons que notre vérification nous permet de formuler une opinion avec un degré raisonnable de certitude.

À notre avis, les états financiers présentent de façon fidèle la situation financière du Fonds international de développement agricole aux 31 décembre 2002 et 2001, ainsi que les résultats de ses opérations et ses mouvements de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, en accord avec les normes comptables acceptées sur le plan international.

Rome,



Attachment to letter of 19 February 2003

PricewaterhouseCoopers SpA

DRAFT

The International Fund for Agricultural Development
Rome

We have audited the accompanying financial statements (Appendices A through H) of the International Fund for Agricultural Development (the Fund) as at and for the years ended 31 December 2002 and 2001. These financial statements are the responsibility of the Fund's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing. Those standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation. We believe that our audit provides a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the financial position of the International Fund for Agricultural Development at 31 December 2002 and 2001, and the results of its operations and its cash flows for the years then ended in accordance with International Accounting Standards.

Rome,

Sede legale: Milano 20124 Via Vitor Pisani 20 Tel. 0257031 Fax 0266081433 Cap. Soc. 3.754.400,00 Euro i.v., C.F. e P. IVA e Reg. Imp. Milano 1297980135 Iscritta all'Albo Consob - Altri uffici: Ancona 60129 Via Corridoni 2 Tel. 07136001 - Bari 70125 Viale della Repubblica 110 Tel. 0805429863 - Bologna 40122 Via delle Lame 111 Tel. 051528611 - Brescia 25124 Via Cefalonie 20 Tel. 0302219811 - Firenze 50129 Viale Milton 65 Tel. 0554627100 - Genova 16121 Piazza Dante 7 Tel. 01029041 - Milano 20122 Corso Europa 2 Tel. 0277851 - Napoli 83121 Piazza del Martiri 30 Tel. 0817644441 - Padova 35137 Largo Europa 16 Tel. 0498762877 - Palermo 90141 Via Marchese Ugo 60 Tel. 091348737 - Parma 43100 Via Tanara 20/A Tel. 0521242040 - Roma 00154 Largo Fochetti 29 Tel. 06570251 - Torino 10125 Corso Montevecchio 37 Tel. 011556771 - Trento 38100 Via Marzoni 16 Tel. 0461237004 - Treviso 31100 Piazza Cippi 6 Tel. 0422542726 - Trieste 34125 Via Cesare Battisti 18 Tel. 0403480781 - Udine 33100 Via Madonna 12 Tel. 0432257809 - Verona 37122 Corso Porta Nuova 125 Tel. 0458022581

